

L'année économique et sociale 2005

Conjoncture

1 / Synthèse nationale	p. 2
2 / Synthèse régionale	p. 3
3 / Chronique des événements	p. 4
4 / Conjoncture 1 ^{er} trimestre 2006	p. 5

Secteurs

5 / Industrie	p. 6
6 / Construction	p. 8
7 / Agriculture	p. 10
8 / Commerce	p. 12
9 / Transports	p. 14
10 / Tourisme	p. 16
11 / Créations et défaillances d'entreprises	p. 18
12 / Commerce extérieur	p. 20

Population

13 / Démographie : naissances, décès	p. 21
14 / Enseignement	p. 22
15 / Emploi	p. 24
16 / Chômage	p. 25
17 / Politiques de l'emploi	p. 26
18 / Accords d'entreprise	p. 28
19 / Démographie : enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005	p. 30



En 2005, la croissance en France a atteint 1,4 %, soit 1,1 point de moins que l'année précédente. Elle se situe au même niveau que la croissance de la zone euro. Ce résultat national paraît quelque peu décevant au regard des performances économiques des principaux pays industrialisés (+ 3,5 % aux États-Unis et + 2,7 % au Japon). La France a pu compter sur une demande intérieure dynamique, contrairement notamment à sa voisine allemande. Mais elle a été pénalisée par la faiblesse de son commerce extérieur. Cette performance modeste n'a pas été préjudiciable pour l'emploi. Le choc pétrolier n'a que peu affecté l'économie française.

La faiblesse du commerce extérieur reste un frein à la croissance

En 2005 les importations ont progressé de 6,6 % après avoir fléchi au second semestre de 2004. Cet essor provient pour partie d'une demande intérieure particulièrement dynamique. À cela s'ajoute l'alourdissement de la facture énergétique.

Parallèlement, malgré une demande mondiale importante (+ 5,5 % durant l'année) et une légère dépréciation de l'euro (1 euro valait 1,31 dollar au premier trimestre contre 1,19 au quatrième), les exportations n'ont augmenté que de 3,2 %. Ce résultat est toutefois meilleur que celui de 2004 (+ 2,2 %). Les secteurs les plus touchés sont ceux de l'industrie automobile (- 1 %) et des biens intermédiaires (- 0,1 %). Dans ces secteurs, la France, peu compétitive, a perdu des parts de marché essentiellement vis-à-vis de l'Allemagne. Toutefois les exportations de biens de consommation et de biens d'équipement enregistrent respectivement une hausse de 7,8 % et 3,7 %.

Au final, comme en 2004, le solde des échanges extérieurs s'est réduit ce qui a coûté un point à la croissance.

La demande globale intérieure : le principal moteur de la croissance

Malgré le choc pétrolier l'inflation a été maîtrisée (+ 1,8 % en moyenne annuelle). Les salaires, nets de l'augmentation des prix, ont augmenté de 0,4 % dans le secteur public et de 0,9 % dans le secteur concurrentiel non agricole. Le taux de chômage a baissé de 0,4 point. Le pouvoir d'achat des ménages a progressé (1,8 % en moyenne annuelle). La dépense de consommation des ménages s'est accrue de 2,1 %.

De plus l'investissement des entreprises (+ 3,7 %) comme celui des ménages (+ 3,1 %) a progressé, en grande partie grâce à des conditions de financement favorables.

À cela s'ajoute une variation positive des stocks qui a participé pour 0,2 % à la croissance.

L'évolution du PIB en 2005 est donc en grande partie fondée sur la demande intérieure.

Une année plutôt profitable à l'emploi

Au cours de l'année 2005, 78 000 emplois ont été créés soit presque deux fois plus qu'en 2004. Les 80 000 disparitions d'emploi dans l'industrie, presque intégralement sup-

portées par l'industrie manufacturière, ont été plus que compensées par les créations d'emploi dans la construction et dans les services.

Dans le même temps, 67 000 nouveaux actifs sont entrés sur le marché du travail. En 2005, le taux de chômage ne représente plus que 9,6 % de la population active contre 10 % en 2004.

La loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, a modifié les mesures d'aide à l'emploi. Dans le secteur non-marchand, les contrats emploi solidarité (CES) et emploi consolidé (CEC) ont été progressivement remplacés par les contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE) et le contrat d'avenir (CAV). Les salariés sont sortis rapidement des CES et des CEC alors qu'ils sont rentrés plus lentement dans les nouveaux dispositifs. Le nombre de bénéficiaires d'un contrat aidé a donc diminué de 39 000 en 2005.

Dans le même temps, les contrats d'aide à l'emploi marchand ont concerné 11 000 emplois supplémentaires. Le contrat initiative emploi (CIE) et le contrat insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA) ont été substantiellement modifiés. De plus, l'exonération ou l'allègement de charge pour embaucher en zone de revitalisation rurale (ZRR) et en zone de revitalisation urbaine (ZRU) ont été initialisés. Enfin, le contrat « jeunes en entreprises » a été créé.

Un choc pétrolier sans conséquence exagérée

Durant l'année le prix de l'énergie a augmenté de 10,1 % essentiellement à cause de la hausse du prix du pétrole. Cette hausse s'est répercutée sur les prix à la consommation au cours de l'été. Toutefois l'inflation annuelle est restée modérée (+ 1,8 %).

Tous les secteurs n'ont pas été concernés de la même façon. Les prix alimentaires ont peu évolué (+ 0,1 %). Les prix des services, qui constituent le premier poste de consommation des ménages, ont augmenté de 2,6 %. Quant aux prix des biens manufacturés, ils ont connu une déflation (- 0,5 %).

Extraits de la note de conjoncture nationale de mars 2006 de la Direction générale de l'INSEE



En 2005 les chiffres d'affaires de l'industrie auvergnate progressent de nouveau et le solde du commerce extérieur est positif. Amorcée il y a deux ans, l'embellie dans la construction se poursuit. Le bilan touristique est positif. L'emploi salarié non agricole se stabilise.

En revanche, les créations d'entreprises subissent un léger tassement et les chiffres d'affaires du commerce sont en retrait. Avec une population estimée à 1 329 700 habitants au 1er janvier 2005, le rebond démographique se confirme.

Industrie, commerce extérieur, construction, tourisme : une année profitable

En 2005, la progression du chiffre d'affaires observé dans l'industrie l'année précédente, se confirme (+ 3,3 %). La consommation des ménages a de nouveau joué un rôle important. L'évolution du volume des exportations des entreprises industrielles régionales a été favorable (+ 3,9 %). Cependant, cette année encore, les dépenses d'investissement des industries de la région ont régressé (- 21,6 %).

Les montants des exportations et des importations de la région augmentent respectivement de 7,5 % et 12,8 %. Près de la moitié des exportations de l'Auvergne s'effectue vers l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne. Le solde du commerce extérieur auvergnat est positif. La balance commerciale améliore sa place au niveau national.

L'année a été profitable au secteur de la construction. Les mises en chantier de logements neufs ont augmenté de 5,5 % et celles de bâtiments non résidentiels de 4,2 %. Pour 2006, les chefs d'entreprises du BTP s'attendent à la poursuite voire à la progression de leurs volumes d'affaires.

Après une année 2004 morose, le bilan touristique 2005 pour l'hôtellerie et les campings est positif : les nuitées ont augmenté. Cette hausse de fréquentation est surtout due au retour de la clientèle étrangère en Auvergne. En revanche, dans les meublés, l'activité est en recul malgré une fréquentation en hausse dans les villes thermales.

Des résultats contrastés

En 2005, les conditions climatiques ont été difficiles, la crise avicole est apparue et le prix de l'énergie s'est accru. Pourtant les résultats de l'agriculture restent convenables. Les récoltes en grandes cultures se maintiennent dans la norme. Par rapport à 2004, la production fourragère est en déficit de 20 à 30 % selon les zones géographiques. La production laitière régionale est en hausse de 2 %. Pour la production bovine, 2005 est une bonne année.

Dans le secteur des transports, le nombre des immatriculations de voitures particulières et d'utilitaires neufs est en progression : respectivement + 2,8 % et + 1,7 %. Le trafic autoroutier est en hausse, notamment celui des poids lourds. Les ventes de carburants baissent de 0,8 %. Par rapport à 2004, le nombre de voyageurs SNCF reste stable mais l'activité fret est en retrait de 12,6 %. À l'inverse, si le trafic passagers des aéroports auvergnats diminue, l'activité de fret aérien enregistre une très forte progression.

Cette année, les chiffres d'affaires provisoires du commerce régional sont en retrait (- 0,7 %). Les grandes surfaces affichent des résultats en très légère croissance (+ 0,5 %) et les petits commerces une baisse de 1,6 %.

Comme en 2004, la consommation des ménages vise les produits de première nécessité au détriment des éléments de confort. Les secteurs les plus pénalisés sont ceux de la culture et des loisirs et dans une moindre mesure de l'équipement de la personne.

Après deux années successives d'augmentation du nombre de créations d'entreprises, on assiste à un tassement des créations régionales, toutefois moins fort qu'en moyenne métropolitaine. À l'opposé du constat national, le nombre de créations pures diminue (- 0,5 % contre + 0,8 %) et celui des reprises augmente (+ 5,2 % contre - 3,4 %).

Stabilité de l'emploi

En 2005, l'emploi salarié non agricole s'est stabilisé. La baisse continue des effectifs industriels a été compensée par la croissance de l'emploi dans la construction et les services.

Fin décembre 2005, le taux de chômage auvergnat s'établit à 8,3 % soit 1,2 point de moins que la moyenne française. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie I a diminué de 6,3 % alors qu'il n'a baissé que de 5,2 % en France. Les demandes féminines et masculines affichent une baisse identique. Cette diminution est plus forte pour les plus diplômés que pour les niveaux scolaires les plus bas.

La transition vers les nouveaux contrats du Plan de Cohésion Sociale a profondément modifié le paysage des dispositifs spécifiques des politiques de l'emploi. Pendant que disparaissaient les anciennes mesures, et avant que celles du PCS ne montent en charge, le nombre des bénéficiaires s'est notablement réduit au cours du premier semestre. Mais à partir de septembre, l'effet du PCS s'est fait sentir au point qu'au total, l'année 2005 affiche un nombre d'entrées en emploi aidé à peine inférieur à celui de 2004. Ainsi, avec près de 20 000 contrats en 2005, la baisse est de 2,2 % alors qu'elle avoisinait 10 % les deux années précédentes.

La croissance démographique se poursuit

Au 1^{er} janvier 2005, la population de l'Auvergne est estimée à 1 329 700 habitants. Les résultats de l'enquête annuelle de recensement de 2005 confirment le rebond démographique constaté depuis six ans en Auvergne. Toutefois le rythme annuel de croissance reste inférieur de plus de moitié au rythme national. Cette évolution démographique résulte d'un net regain attractif. Les arrivées en Auvergne ont progressé beaucoup plus vite que les départs. Ce relèvement général de l'attractivité ne doit pas occulter les départs de jeunes actifs.

Hélène PUECHBROUSSOUX



En 2005, en Auvergne, les pôles de compétitivité « Viandes et produits carnés », « Innovation dans les céréales » et « ViaMéca » ont été labellisés.

Le Conseil régional d'Auvergne a élaboré un Schéma Régional de Développement Économique (SRDE). L'activité de Vulcania devrait être redynamisée. Mais quelques entreprises industrielles auvergnates ont connu des difficultés.

L'industrie auvergnate, des résultats contrastés

Certaines entreprises régionales ont rencontré des difficultés économiques. C'est en particulier le cas de la coustellerie Couzon (groupe Dasso), de l'entreprise de décolletage Dapta, de la Compagnie Générale des Papiers ou encore de la verrerie de Sediver. Toutefois d'autres ont enregistré de bons résultats, comme par exemple l'aciérie Aubert et Duval (spécialisée dans la production d'aciers spéciaux) qui participe au projet Airbus 380. En Haute-Loire, le secteur de l'industrie plastique a innové avec le produit Neosac. Ce sac à durée de vie maîtrisée constitue une réponse possible aux difficultés soulevées par la plasturgie en termes d'environnement.

Politique : un SRDE pour la région

Durant trois mois, le Conseil régional d'Auvergne a donné la parole aux citoyens dans le cadre des Assises territoriales. En réponse, le 5 février 2005, le Conseil régional a rendu publique la Charte pour l'Auvergne. Elle est composée de 82 engagements qui visent sept grands objectifs : faire de l'Auvergne une région attractive, ouverte et qualifiée, entreprendre un développement économique durable et solidaire, moderniser et étendre les services publics, poursuivre le désenclavement, relier la métropole régionale et les collectivités locales et enfin développer la démocratie participative.

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et aux responsabilités locales, autorise les présidents des conseils régionaux à élaborer un Schéma Régional de Développement Économique (SRDE). Dans la continuité de la Charte pour l'Auvergne le SRDE définit ainsi sept axes de politique économique. L'Auvergne doit développer une structure économique tournée vers l'avenir pour renforcer l'emploi. Elle a pour ambition d'être une terre d'innovation ouverte aux investisseurs et aux partenariats ainsi qu'aux nouveaux actifs. Elle souhaite offrir une économie qui privilégie la qualité, le développement durable et le respect des hommes. Elle veut valoriser les spécificités de son territoire. Enfin elle prône une organisation claire et partagée qui facilite la vie des entreprises. Le SRDE a été adopté par l'Assemblée régionale le 15 mai 2006.

Trois pôles de compétitivité en Auvergne

L'appel à projets « pôles de compétitivité » a été lancé en novembre 2004 par le Premier Ministre. Il visait à identifier les pôles de compétitivité potentiels et à aider les entreprises, centres de recherche et de formation à structurer leurs partenariats. Le 12 juillet 2005, lors du Comité interministériel de

l'aménagement et du développement du territoire (CIADT), 67 projets de pôles de compétitivité ont été labellisés dont trois pour l'Auvergne : « Viandes et produits carnés », « Innovation dans les céréales » et « ViaMéca ». Le 14 décembre 2005 les contrats cadres ont été signés en Auvergne. Les pôles de compétitivité seront financés dès 2006.

Un coup de jeune pour Vulcania

Avec une baisse de la fréquentation de 33 % en deux ans, l'objectif du parc européen du volcanisme n'est pas atteint. Plusieurs actions vont être lancées pour donner une impulsion nouvelle. Les espaces destinés au public vont être repensés. Des liens forts avec l'université, la recherche et le public scolaire vont être établis. De nouvelles synergies vont être créées avec les sites voisins. Enfin, en période creuse, le site sera fermé pour limiter les coûts de fonctionnement.

Éoliennes et OGM

Vingt-six éoliennes ont été implantées sur le plateau d'Ally en Haute-Loire. C'est le plus grand parc existant en France. Il peut alimenter 32 000 foyers en électricité.

Mais l'Auvergne est aussi la région où l'on cultive la moitié de la production française d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM). Mevistem Therapeutic les utilise pour essayer de soulager les personnes atteintes de la mucoviscidose. Biogéma s'en sert pour tenter de moderniser l'agriculture. Dans le même temps, le collectif des faucheurs volontaires invoque le principe de précaution pour justifier des destructions de parcelles produisant des OGM. En 2005, deux procès ont eu lieu, l'un à Riom, l'autre à Clermont-Ferrand.

Le désenclavement de l'Auvergne se poursuit

En 2005 la construction d'un nouveau tronçon auvergnat de l'A89 de 52 km reliant Le Sancy et Combronde a été achevée. Il a été ouvert au public le 10 janvier 2006. Les itinéraires transversaux reliant les grandes liaisons Nord-Sud (RCEA, RN 88) se développent progressivement. Aurillac sera bientôt plus accessible grâce au percement du nouveau tunnel du Lioran. La liaison RNI 02/A75 assurera le raccordement de Brioude au réseau autoroutier.

Dans le cadre de la décentralisation, l'État a communiqué la liste des routes nationales qui dépendront des départements à compter du 1^{er} janvier 2006. Ainsi les conseils généraux auvergnats auront à charge 430 kilomètres supplémentaires de route. Selon cette logique, une partie des effectifs du Ministère de l'équipement devrait être transférée aux départements en 2006.

Hélène PUECHBROUSSOUX

Au cours du premier trimestre 2006, les résultats de l'économie régionale confirment la bonne orientation des créations d'entreprises et de l'activité du bâtiment. Par ailleurs, le nombre d'immatriculations de voitures particulières est en progression.

Malgré un fléchissement, l'activité du secteur des services reste satisfaisante. En revanche dans l'industrie, le contexte économique apparaît plus incertain.

Nouvelles entreprises : la création préférée à la reprise

Au cours du premier trimestre 2006, en Auvergne, 1 268 entreprises ont été créées, soit une hausse de 3,7 % par rapport au résultat du dernier trimestre de 2005 en données corrigées des variations saisonnières (voir encadré) (France : + 0,8 %). Le nombre de créations pures s'accroît fortement (+ 11,6 %) au détriment de celui des reprises (- 23,7 %). Au niveau national, si le nombre des créations pures augmente nettement moins (+ 2,1 %), la diminution de celui des reprises est par ailleurs plus atténuée (- 3,8 %).

En Auvergne, le nombre d'entreprises créées dans l'industrie est en net recul (- 19,5 %). Dans l'ensemble des services, le premier trimestre 2006 se solde aussi par une baisse, de moindre ampleur (- 3,3 %). Dans les autres secteurs, on enregistre une augmentation du nombre de créations : commerce, + 9,7 % et construction, + 5,3 %. Sur l'ensemble de la France, le recul des créations industrielles est moins marqué qu'en Auvergne (- 4,3 %). Dans tous les autres secteurs, le nombre de créations reste stable.

Au niveau départemental, dans l'Allier (+ 13,1 %), le Cantal (+ 8,2 %) et la Haute-Loire (+ 6,9 %), le nombre d'entreprises créées au premier trimestre 2006 est en hausse. Seul le résultat enregistré dans le Puy-de-Dôme se révèle en légère baisse (- 0,8 %).

Immatriculations automobiles : premier trimestre encourageant

En Auvergne, les immatriculations de voitures particulières neuves ont augmenté par rapport à celles du dernier trimestre de 2005 (+ 2,9 % ; France : + 2,1 %). Il en va de même pour les immatriculations de voitures d'occasion (+ 3,4 % ; France : + 4,3 %).

Construction : maintien d'une dynamique

Les chefs d'entreprise auvergnats du secteur mentionnent un accroissement de leur activité au cours du premier trimestre (enquête de conjoncture Insee d'avril 2006). Le nombre de nouveaux logements mis en chantier ne ralentit pas (+ 0,3 % depuis le dernier trimestre de 2005).

Les perspectives restent bonnes. Le niveau des carnets de commande s'est élevé et, en moyenne, les entreprises disposent désormais d'une réserve de travaux de l'ordre de six mois. Par rapport au dernier trimestre de 2005, le nombre de logements autorisés dans la région progresse de 4,7 %. La croissance de la demande en logements individuels persiste (+ 17,8 % ; France : + 4,5 %).

En revanche, après une année 2005 plutôt exceptionnelle, le nombre de logements collectifs marque le pas (- 6,6 % ; France : + 16,0 %).

Industrie et services : en attente de meilleures perspectives

Selon l'opinion des industriels (enquête de conjoncture Insee d'avril 2006), le rythme de production a continué de ralentir au cours du premier trimestre. Les carnets de commandes tardent à atteindre un niveau satisfaisant. L'évolution des stocks actuels de produits finis apparaît en adéquation avec la demande.

Au cours du trimestre, la demande globale a cependant donné des signes de redressement. Cette tendance devrait se poursuivre durant les mois à venir et influencer favorablement la production. La demande étrangère a suivi la même trajectoire mais pourrait, elle, se stabiliser au cours du deuxième trimestre.

Dans le secteur des services, les chefs d'entreprise interrogés font part du fléchissement de leur activité depuis le milieu de l'année 2005. Elle demeure malgré tout à un niveau encore satisfaisant.

Alain BATIFOULIER, Insee

Les créations d'entreprises, les immatriculations et le nombre de logements sont exprimés en données corrigées des variations saisonnières.



L'activité industrielle progresse régulièrement

Les perspectives 2006 sont favorables

En 2005, la progression régulière des chiffres d'affaires de l'industrie auvergnate se confirme. La parité euro/dollar a nettement moins pénalisé les entreprises exportatrices de la région. Mais l'investissement régresse de nouveau. La rentabilité des affaires n'est toujours pas jugée pleinement satisfaisante tandis que l'emploi industriel poursuit son érosion. Cependant, pour 2006, les entrepreneurs tablent sur le maintien du dynamisme des marchés.

En Auvergne, la consommation des ménages, parfois irrégulière, a de nouveau joué un rôle important dans la progression des chiffres d'affaires. Les performances à l'export (+ 3,9 %) ont surtout été dynamisées au cours du second semestre. Mais l'investissement régresse de nouveau. Toutefois pour 2006, les chefs d'entreprise prévoient une évolution favorable du chiffre d'affaires (+ 3,6 %). Ils misent sur le maintien du dynamisme des marchés, malgré les incertitudes du contexte économique international.

Chiffres d'affaires : une progression régulière

En 2005, la croissance du chiffre d'affaires de l'industrie auvergnate (+ 3,3 %) confirme celle observée l'année précédente. Les secteurs les plus favorisés sont ceux des **biens de consommation** (+ 6,4 %) et des **biens intermédiaires** (+ 4,4 %). Le premier a profité des bonnes performances de l'industrie pharmaceutique. Dans le second, le dynamisme des marchés de la métallurgie, stimulés par l'aéronautique et le médical, ou celui de la branche caoutchouc plastique a souvent compensé les difficultés rencontrées dans d'autres branches comme le textile. La croissance de l'activité régionale s'est répercutée de façon moindre pour les trois autres secteurs. Dans l'industrie des **biens d'équipement** (+ 1,3 %), la branche de l'équipement mécanique, à travers notamment la construction métallique ou la fabrication de machines-outils, confirme un positionnement plus marqué sur les marchés, malgré un environnement très concurrentiel.

Comme en 2004, les performances des **industries agricoles et alimentaires** se maintiennent (+ 0,8 %). Enfin, contrairement à l'an passé, l'**industrie automobile** (+ 0,4 %) enregistre la plus faible progression de chiffre d'affaires. Ce résultat confirme l'évolution parfois chaotique des marchés automobiles et la légère baisse des plans de charge ressentie chez certains équipementiers. Pour l'ensemble des secteurs, les entreprises de taille moyenne (entre 100 et 500 salariés) sont celles qui enregistrent les résultats les plus satisfaisants (+ 4,6 % de chiffre d'affaires). Les plus grandes entreprises (plus de 500 salariés) sont un peu en dessous de la moyenne régionale de progression.

Exportations : bonne tenue des entreprises

Le volume des exportations 2005 s'est révélé à peu près conforme aux attentes des industriels (+ 3,9 %), avec une évolution plus favorable que l'année précédente. Ce résultat confirme la fermeté de la demande externe au cours du second semestre, et en particulier la bonne tenue des échanges européens en fin d'année.

En 2005, la parité euro/dollar a nettement moins pénalisé les entreprises exportatrices auvergnates. Une légère mais nouvelle progression de la pénétration des marchés étrangers a été réalisée. 22 % du chiffre d'affaires des entreprises interrogées (voir encadré) ont été réalisés hors métropole, principalement dans la zone euro (21 % en 2004).

► Principaux indicateurs dans l'industrie

Confirmation de la progression du chiffre d'affaires

	Évolution 2005/2004			
	Chiffre d'affaires hors taxes	Exportations	Effectifs	Investissements
Industries agricoles et alimentaires	+ 0,8 %	+ 1,4 %	+ 0,3 %	- 35,6 %
Biens de consommation	+ 6,4 %	- 2,7 %	- 2,0 %	- 5,0 %
Industrie automobile	+ 0,4 %	- 3,5 %	- 4,8 %	- 56,7 %
Biens d'équipement	+ 1,3 %	- 9,6 %	- 0,1 %	+ 9,7 %
Biens intermédiaires	+ 4,4 %	+ 9,7 %	- 1,7 %	- 16,0 %
Ensemble	+ 3,3 %	+ 3,9 %	- 1,4 %	- 21,5 %

Source : Enquête Banque de France

Prépondérantes dans l'**industrie automobile** (62 % du chiffre d'affaires total), très marquées dans le secteur des **biens intermédiaires** (34 %), les ventes à l'étranger représentent 16 % des chiffres d'affaires dans les **industries agricoles et alimentaires**. Les plus importants taux d'exportation sont à mettre à l'actif des grandes entreprises. A contrario, les unités employant moins de 100 personnes restent peu présentes sur les marchés étrangers même si elles s'efforcent de ne rien lâcher des débouchés extérieurs conquis.

Nouveau coup de frein sur les investissements

En 2005, les dépenses d'investissement des entreprises industrielles régionales enregistrent une nouvelle diminution : - 21,6 %. Celle-ci est nettement supérieure à celle affichée l'année précédente (- 6,6 %). L'**industrie automobile** et les **industries agricoles et alimentaires** sont fortement concernées par cette nouvelle baisse mais elles avaient réalisé des dépenses importantes d'équipement en 2004.

En revanche, l'industrie des **biens d'équipement** apparaît comme la seule à avoir engagé des investissements d'importance (+ 9,7 %), après deux années de dépenses ralenties. Quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, toutes les entreprises ont freiné leurs efforts d'investissement, à commencer par les entreprises de taille moyenne qui, en 2004, avaient consenti des dépenses d'équipement plus importantes que les autres.

Rentabilité des affaires : la stabilité prédomine

Dans la région, les chefs d'entreprise interrogés (voir encadré) estiment que la rentabilité des affaires ne s'est guère améliorée entre 2004 et 2005. Pour eux, la stabilité prédomine. Cependant les opinions divergent selon les secteurs d'activité. Ainsi, dans les **industries agricoles et alimentaires**, les professionnels ont plutôt ressenti une diminution de leurs résultats.

À l'inverse, les industriels de l'**industrie automobile** ressentaient une progression de leur rentabilité d'exploitation, en dépit de l'irrégularité marquée de leur activité au cours de l'exercice. De manière générale, les plus petites unités ont souvent jugé leur rentabilité stable. Les grandes l'ont estimée en amélioration alors que les moyennes déplorait majoritairement la diminution de leur taux de marge brute.

► La rentabilité d'exploitation perçue par les chefs d'entreprise

	2005	Prévisions 2006
Industries agricoles et alimentaires	↓	→
Biens de consommation	→	→
Industrie automobile	↑	↑
Biens d'équipement	→	→
Biens intermédiaires	→	↑

Source : Enquête Banque de France, décembre 2005 et janvier 2006

Emploi : encore un repli

En 2005, les effectifs baissent (- 1,4 %) dans une proportion légèrement supérieure à l'année précédente. L'amélioration des marchés n'a toujours pas profité à l'emploi industriel. Les petites PME, en dépit de plans de charge souvent incertains, apparaissent comme les unités qui ont le mieux réussi à sauvegarder leurs effectifs. Cette évolution négative de l'emploi industriel a concerné de façon à peu près semblable tous les secteurs.

Comme en 2004, les effectifs ont très légèrement progressé dans les **industries agricoles et alimentaires**. Mais ailleurs l'emploi apparaît en baisse. Celle-ci est légère dans les **biens intermédiaires** et les **biens de consommation**. La diminution est plus marquée dans l'**industrie automobile** qui a adapté ses effectifs aux ralentissements d'activités enregistrés en 2005, notamment au cours du second semestre. En matière d'emploi, le secteur des **biens d'équipement** a quant à lui connu la stabilité.

Quel que soit le secteur d'activité, le recours aux emplois précaires, intérimaires ou CDD, est en net recul : - 12 % contre - 4,6 % l'an dernier. Compte tenu de l'irrégularité persistante des courants d'affaires, les industriels ont privilégié leurs effectifs permanents jugés mieux adaptés pour répondre aux plans de charge. Le recours au personnel intérimaire continue par conséquent de ne s'effectuer que ponctuellement, en cas de nécessité avérée.

Pour 2006, les chefs d'entreprise auvergnats envisagent une nouvelle amélioration de 3,6 % de leur chiffre d'affaires. Cela confirme la confiance des professionnels dans la solidité de la relance économique observée, même si les bassins d'activité n'en bénéficient pas dans les mêmes proportions. Les perspectives d'activité sont plus optimistes pour les responsables des petites entreprises, et à un degré moindre ceux des moyennes. Dans les grandes unités, la prudence est de rigueur.

Hervé CHAUVIN, Banque de France
Daniel GRAS, Insee

En décembre 2005 et janvier 2006, la Banque de France a réalisé une enquête auprès de 618 chefs d'entreprise d'Auvergne. L'échantillon est constitué d'entreprises de plus de dix salariés ou dont le chiffre d'affaires hors taxes est supérieur à 750 K€ soit au total 49 801 salariés.

L'entreprise Michelin est absente de l'enquête 2005. À fin de comparabilité, les résultats de l'enquête 2004 ont été obérés des réponses données par cette entreprise.

Pour en savoir plus

« Les entreprises en 2005 - Perspectives 2006 »,
Tendances régionales Auvergne,
Banque de France, Hors série mars 2006
www.banque-france.fr

Le secteur collectif en plein essor

Amorcée il y a deux ans, l'embellie se poursuit sur le secteur du bâtiment en 2005. Plus de 11 000 logements et 1 656 090 m² de surfaces de bâtiments non résidentiels ont été autorisés. Les autorisations relatives au secteur collectif connaissent une véritable explosion. Par rapport à 2004, les mises en chantier déclarées ont augmenté de 5,5 % pour les logements et de 4,2 % pour les surfaces non résidentielles. Pour 2006, les chefs d'entreprise s'attendent à la poursuite voire à la progression de leurs volumes d'affaires.

En 2005, en Auvergne, la conjoncture de la construction neuve est très favorable. Les autorisations de construire pour les logements augmentent de 12,7 % soit un point de plus que sur l'ensemble du territoire. Fin 2004, les 9 812 logements autorisés représentaient déjà un record historique jamais observé depuis 1982. Aujourd'hui, ce nombre d'initiatives est largement dépassé avec 11 054 logements. Ainsi, après une année 2004 caractérisée par une progression très importante (+ 23,7 %), l'année 2005 amplifie encore cette tendance. Les autorisations pour les surfaces de bâtiments non résidentiels affichent une très forte hausse (+ 37,6 %) alors qu'elles avaient diminué de 6 % en 2004.

En un an, les mises en chantier déclarées augmentent de 5,5 % pour atteindre 9 182 logements fin décembre 2005. Bien que positive, cette progression est moins forte qu'au niveau national : + 13,1 %. L'évolution des surfaces de bâtiments non résidentiels mis en chantier est plus élevée que l'année précédente : + 4,2 % contre + 2 %.

Appartements : explosion des autorisations de construction

Depuis deux ans, le nombre de permis de construire déposés, concernant le secteur collectif, connaît une véritable explosion et oriente la conjoncture à la hausse. En 2005, avec 4 549 appartements autorisés, l'augmentation atteint 38,5 %. Au niveau national, la pression relative apparaît toutefois moins prononcée qu'en Auvergne, puisque l'évolution est de + 18,1 %. Parallèlement, 6 505 maisons ont été autorisées dans l'année ce qui constitue une quasi-stabilité par rapport à 2004 (- 0,4 %).

Le nombre de logements autorisés progresse dans les départements de l'Allier (+ 29,8 %) et du Puy-de-Dôme (+ 14,4 %). Cette progression est portée par la hausse des autorisations de construction du secteur collectif dans ces deux départements ; respectivement + 162,8 % et + 25,6 %. À l'inverse, les autorisations sont moins nombreuses qu'en 2004 dans le Cantal (- 4,3 %) et en Haute-Loire (- 1,9 %). La bonne tenue du secteur collectif n'a pas compensé la diminution des autorisations de construction de maisons individuelles ; Cantal : - 8,6 %, Haute-Loire : - 4 %.

En 2005, avec 6 233 maisons mises en chantier, le secteur individuel augmente de 13 % par rapport à l'année précédente. En revanche, avec 2 949 appartements, les ouvertures de chantier de logements en immeuble collectif

accusent un recul : - 7 % sur un an. Les délais plus importants entre la délivrance du permis et la mise en chantier en secteur collectif peuvent expliquer le différentiel des tendances dans ce domaine entre les permis délivrés et les observations de début de travaux.

Également plus de surfaces autorisées dans le non résidentiel

En 2005, avec une surface de 1 656 090 m² de bâtiments, les autorisations pour le non résidentiel enregistrent une augmentation très importante de 37,6 % par rapport à 2004. Cette évolution est remarquable, à l'image de celle du nombre de logements autorisés. Pour le secteur agricole, la construction avait marqué un repli en 2004. À l'inverse, en 2005, les autorisations pour les surfaces à construire s'accroissent (+ 16,7 %). Le secteur agricole représente 42 % des surfaces autorisées.

Avec 543 000 m² le secteur tertiaire est également à la hausse (+ 49,6 % par rapport à 2004). Cette croissance est entretenue par l'ensemble de ses composantes, dont + 52,3 % pour les bureaux, + 12 % pour les commerces et enfin + 77,6 % pour l'enseignement, la culture, les loisirs, etc. Avec 409 163 m² de locaux autorisés, le secteur secondaire, qui comprend les ouvrages spéciaux, les bâtiments industriels et les bâtiments de stockage non agricole, connaît une envolée de 72,4 %.

Évolution de la construction de bâtiments non résidentiels par secteur

Augmentation des surfaces autorisées

	Surfaces autorisées en m ²	Évolution 2005/2004	Surfaces commencées en m ²	Évolution 2005/2004
Agriculture	703 608	+ 16,7 %	643 215	+ 12,5 %
Secondaire*	409 163	+ 72,4 %	214 100	- 10,8 %
Bureaux	107 978	+ 52,3 %	47 846	- 46,0 %
Commerce	142 684	+ 12,0 %	133 906	+ 56,4 %
Autres	292 657	+ 77,6 %	159 627	- 2,5 %
Total	1 656 090	+ 37,6 %	1 198 694	+ 4,2 %

* Ouvrages spéciaux, bâtiments industriels, bâtiments de stockage non agricole.

Source : Direction régionale de l'Équipement Auvergne - SITADEL

► Évolution de la construction de logements

Plus de logements autorisés en secteur collectif

	Logements autorisés		Logements commencés	
	Nombre en 2005	Évolution 2005/2004	Nombre en 2005	Évolution 2005/2004
Allier	2 408	+ 29,8 %	2 044	+ 52,5 %
dont individuels	1 491	- 1,0 %	1 461	+ 27,2 %
collectifs	917	+ 162,8 %	583	+ 205,2 %
Cantal	877	- 4,3 %	741	- 1,5 %
dont individuels	703	- 8,6 %	685	+ 9,3 %
collectifs	174	+ 18,4 %	56	- 55,2 %
Haute-Loire	1 721	- 1,9 %	1 638	+ 15,6 %
dont individuels	1 418	- 4,0 %	1 398	+ 14,8 %
collectifs	303	+ 9,4 %	240	+ 20,6 %
Puy-de-Dôme	6 048	+ 14,4 %	4 759	- 8,4 %
dont individuels	2 893	+ 4,2 %	2 689	+ 5,6 %
collectifs	3 155	+ 25,6 %	2 070	- 21,9 %
Auvergne	11 054	+ 12,7 %	9 182	+ 5,5 %
dont individuels	6 505	- 0,4 %	6 233	+ 13,0 %
collectifs	4 549	+ 38,5 %	2 949	- 7,0 %
En termes de marché				
dont vente	3 347	+ 43,6 %	1 619	- 29,7 %
location	2 304	+ 4,2 %	2 469	+ 36,7 %
occupation personnelle	5 323	+ 1,7 %	5 080	+ 10,7 %
autres	80	//	14	//

Source : Direction régionale de l'Équipement Auvergne - SITADEL

Moins de surfaces de bureaux en chantier

Après une année de hausse modérée, la construction non résidentielle confirme sa croissance. En 2005, les bâtiments commencés représentent 1 198 694 m², soit + 4,2 % par rapport à la superficie de l'année précédente. Plus de la moitié des surfaces construites (53,7 %) sont à destination agricole. Les ouvertures de chantiers relevant du secteur agricole ont augmenté de 12,5 % sur l'année. Elles avaient diminué en 2004. Avec 133 906 m², les surfaces dédiées au commerce sont en progression (+ 56,4 %). Depuis quatre ans, elles restaient stables, avoisinant 85 000 m².

En revanche, le secteur secondaire est en repli par rapport à l'année précédente, avec une baisse de 12,5 %. Ce retrait est encore plus marqué pour les surfaces consacrées au bureau. En 2004, les mises en chantier de surface de bureaux avaient plus que doublé. Cette année, elles diminuent de 56,4 %. Ainsi, les surfaces de bureau en cours de réalisation retrouvent un niveau proche de celui de 2003 (40 235 m²).

La promotion privée soutenue par le dispositif « de Robien »

En 2005, en termes de parts de marché, l'accession directe à la propriété reste majoritaire. Mais, par rapport à l'année précédente, le nombre d'autorisations reste stable (1,7 %). Ainsi, la part de l'accession directe à la propriété

dans l'ensemble des autorisations diminue en un an : 48,5 % contre 53,5 %. En revanche, celle de la promotion privée, soutenue par le dispositif « de Robien », progresse de 23,8 % à 30,5 %. Le nombre de projets de logements destinés à la vente augmente de 43 % par rapport à 2004. Parallèlement, la part du locatif reste stable (21 %). Le locatif privé rassemble 13,2 % des initiatives et le locatif public 7,8 %. Globalement, le nombre de logements dédiés à la location est en hausse : + 4,2 %. Mais le nombre de projets de logement augmente de 43 % ou diminue de 10,2 % selon que le maître d'ouvrage est public ou privé.

Au niveau départemental, dans le Puy-de-Dôme, la promotion privée (39,3 %) est plus présente qu'au niveau régional alors que l'accession directe à la propriété (39,6 %) l'est moins. L'attrait pour l'accession directe à la propriété est par contre marqué dans les départements du Cantal (73 %) et de la Haute-Loire (67,6 %).

Jean-Yves POUYET, Direction régionale de l'Équipement
Daniel GRAS, Insee

En 2005, de nouveau une conjoncture porteuse pour le BTP

En 2005, le secteur du BTP a de nouveau connu une conjoncture porteuse, qui a induit comme l'année précédente des volumes d'affaires importants. La production augmente ainsi de 5,6 % après les excellentes performances de l'an dernier. Dans le bâtiment, le taux de progression atteint 4,1 %. Le secteur de l'entretien et de la rénovation a notamment été stimulé par le taux attractif de TVA réduite. Parfois freinés par la pénurie de terrains, les marchés de la construction neuve, ont également été bien orientés tout au long de l'année, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Les entreprises artisanales ont profité pleinement de l'afflux des affaires.

Différents chantiers régionaux d'importance ont bénéficié aux entreprises de travaux publics, notamment celui du tramway clermontois qui a engendré de nombreux travaux d'infrastructure. Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, ont été régulièrement sollicitées tout au long de l'année. Le maintien d'un bon niveau d'activité dans le BTP a de nouveau favorisé une hausse des effectifs (+ 4 %) qui a conforté celles de 2004 (+ 3,7 %) et de 2003 (+ 1,5 %). Les entreprises des travaux publics, notamment les grandes, ont largement recruté (+6%). Dans le bâtiment (+ 2,9 %), le personnel a davantage été renforcé dans les entreprises de gros œuvre, et en particulier dans celles de plus de 50 salariés (+ 7 %). Suite aux dépenses d'équipement pratiquées ces deux dernières années, les entreprises de travaux publics ont diminué leurs investissements. Dans le bâtiment, seules les entreprises de gros œuvre, surtout les plus grandes, ont investi de façon importante.

Pour 2006, malgré un niveau d'activité déjà satisfaisant, les chefs d'entreprise du BTP s'attendent non seulement à la poursuite mais même à une légère progression de leurs volumes d'affaires (+ 3 %). La reconduction jusqu'en 2010 du taux de TVA réduite et le maintien d'un chantier régional important comme le tramway devraient stimuler l'activité à minima durant l'année à venir.

(Source : Enquête de conjoncture de la Banque de France).

Pour en savoir plus

www.puy-de-dome.equipement.gouv.fr www.banque-france.fr

Des résultats convenables malgré la sécheresse

Dans l'agriculture, des conditions climatiques difficiles ont marqué l'année 2005. Malgré cela, les récoltes de grandes cultures sont normales.

Le déficit fourrager n'obère pas les résultats du secteur animal et pour la production bovine, 2005 est une bonne année. La valeur ajoutée de la ferme Auvergne devrait néanmoins s'éroder légèrement.

Déficit pluviométrique, bonne tenue du marché des produits animaux, début de crise de la filière avicole, renchérissement du coût de l'énergie, tels sont les principaux événements qui ont jalonné l'année agricole 2005.

L'Auvergne a connu des conditions climatiques contrastées. La vague de froid du mois de mars a fait place à un temps sec marqué par des températures élevées en juin. La pluviométrie inférieure à la normale a conduit à un déficit hydrique cumulé de - 10 à - 30 %. La moitié sud de la région a de nouveau été confrontée à une situation de sécheresse.

Récoltes normales en grandes cultures, déficit en productions fourragères

En 2005, la production régionale de céréales s'établit à 13 millions de quintaux, soit 10 % de moins que l'excellente récolte de 2004. Elle reste toutefois proche de la moyenne des cinq dernières années. Le blé occupe toujours une place de choix avec 6,3 millions de quintaux produits et un rendement de 58 quintaux à l'hectare, légèrement inférieur à la moyenne 2000-2004. La récolte de maïs grain passe sous la barre des 3 millions de quintaux. Le rendement à l'hectare avoisine les 90 quintaux avec un écart particulièrement marqué entre surfaces irriguées ou non (de 107 à 74 quintaux à l'hectare).

Avec 726 000 quintaux, la production de cultures oléagineuses baisse de 5 % par rapport à la campagne précé-

dente. Les rendements à l'hectare, respectivement 28 quintaux pour le colza et 24 quintaux pour le tournesol, sont plutôt bons et dépassent la moyenne quinquennale.

Les conditions climatiques ont été favorables à la production de betteraves industrielles qui atteint les 2,8 millions de quintaux. C'est pratiquement le niveau de l'année 2004 et nettement plus (+ 6 %) que la moyenne 2000-2004. La qualité est excellente, le taux de sucre est voisin de 20 %.

Après les fortes baisses de prix enregistrées en 2004, les marchés des grandes cultures retrouvent une certaine stabilité. Malgré la pression due aux exportations de blé provenant de la Mer Noire, les cours du deuxième semestre sont légèrement supérieurs à ceux de 2004. La tendance est la même pour le maïs, avec des prix fermes. Pour les oléagineux, le développement des filières de production de biocarburants soutient les cours.

À noter enfin que, pour les producteurs de betteraves, cette campagne est la dernière à s'effectuer dans le cadre d'un système de prix garanti. À compter de juillet 2006, la nouvelle organisation commune de marché du sucre se met en place avec libéralisation des échanges, baisse des prix et aide compensatoire.

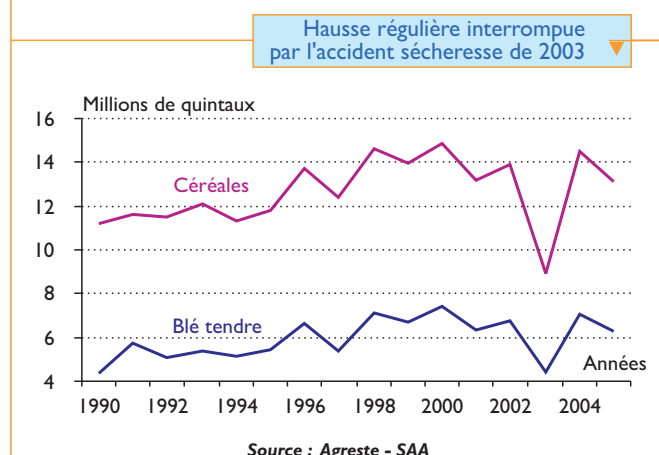
La production d'herbe a été pénalisée, notamment sur la moitié sud de la région. Le déficit observé de - 20 à - 30 % selon les zones oblige à l'affouragement des animaux pendant la période estivale. Dans ce contexte, l'utilisation des jachères pour l'alimentation animale a été autorisée par la Commission européenne. Les préfets des départements auvergnats ont mis en œuvre la procédure de reconnaissance de calamité agricole sur tout ou partie de leur territoire visant à indemniser les pertes fourragères subies par les éleveurs.

Année faste pour la production bovine

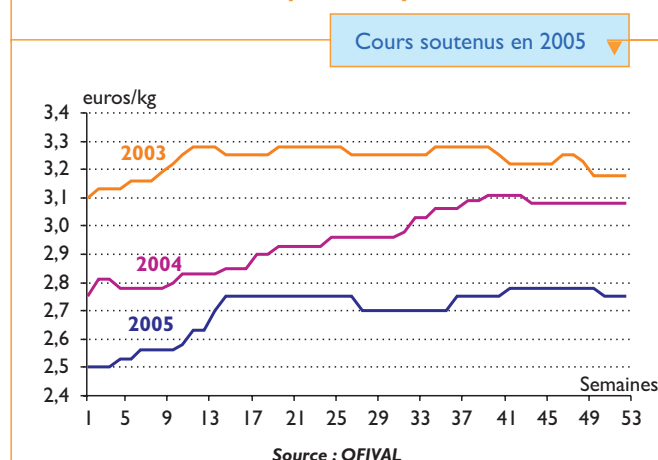
Si la sécheresse induit des coûts de production plus élevés, elle n'a pratiquement pas eu d'impact sur les volumes produits dans le secteur animal.

En 2005, les éleveurs auvergnats ont livré 10,8 millions d'hectolitres à l'industrie laitière. Ce volume est en hausse de 2 % par rapport à l'année précédente, malgré une légère tendance à la baisse constatée en fin d'année, liée notamment à la diminution du cheptel et à la mise à la réforme accélérée des vaches laitières. En matière de prix, l'Auvergne n'échappe pas à la tendance nationale : baisse d'un peu plus de 2 % en vertu d'accords interprofessionnels.

Production des céréales sur 15 ans



Cours des vaches de qualité moyenne



Le revenu des producteurs ne devrait pas s'en ressentir car l'aide directe laitière mise en place en 2004 a doublé en 2005, conformément aux décisions prises dans le cadre de la réforme de la PAC.

La réduction des effectifs de vaches au cours des deux dernières années provoque un nouveau recul de la production bovine auvergnate en 2005 (- 2 %). Cette réduction, également constatée dans les autres pays de l'Union européenne, a permis une vigueur exceptionnelle des cours. Ainsi, selon les catégories, les prix payés aux producteurs ont été réévalués de 3 à 5 % pour les bœufs et les génisses et de 9 à 12 % pour les vaches de réforme.

La tendance est la même pour les producteurs d'animaux maigres destinés à l'engraissement. Ainsi pour les broutards, le recul de la commercialisation est de 3 %. Cette diminution de l'offre, confrontée à une demande italienne et espagnole très présente, a conduit à un marché soutenu tout au long de l'année. La forte progression des prix en zone de production charolaise (de 10 à 15 %) et dans celle de Salers (de 5 à 17 %) a largement effacé la baisse enregistrée en 2004.

Dans le secteur ovin, la régression du cheptel de brebis reproductrices se poursuit. La production régionale de viande ovine s'est quasiment maintenue en 2005. Le marché intérieur a été peu soutenu mais a été compensé par un accroissement des demandes espagnole et italienne. Au final, les prix réglés aux éleveurs sont pratiquement identiques à ceux de 2004.

Dans le domaine des productions dites « hors sol » le bilan est mitigé. Le volume de viande porcine produite se maintient difficilement au niveau de 2004. Toutefois, le contexte du marché national est favorable et conduit à une bonne tenue des cours (+ 2 à + 3 %). La production régionale de volaille est stable. Elle est commercialisée à des prix en retrait d'environ 5 % par rapport à 2004. Les premières annonces de risque de grippe aviaire ont eu un impact limité. Ce ne sera pas le cas en 2006 où la découverte d'un élevage infesté dans l'Ain, provoque d'importantes difficultés au sein de l'ensemble de la filière avicole française.

Stabilité de la valeur ajoutée

Globalement la valeur de la production agricole de l'année devrait être légèrement supérieure à celle de 2004. Les moindres résultats des productions végétales liés no-

tamment aux baisses de rendement sont compensés par ceux des productions animales tirés vers le haut grâce aux progressions sensibles des prix. En parallèle, les consommations intermédiaires devraient augmenter, en particulier à cause de l'accroissement du coût de l'énergie. Au final, la valeur ajoutée brute dégagée par la ferme Auvergne pourrait être voisine de celle de l'an dernier.

Jean-Paul MEUNIER, Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt - Service régional de statistique agricole

La filière avicole en Auvergne

Les exploitations

Pour assurer la production régionale de volailles, l'Auvergne s'appuie sur 771 exploitations professionnelles avicoles et un peu moins de 1 400 bâtiments. Les bâtiments avicoles qui permettent la sortie régulière des volailles sont nombreux (69 % du parc des poulaillers en Auvergne et 58 % en France) mais ils sont de faible capacité. Ainsi les volailles hébergées dans des bâtiments avec parcours ne représentent que 37 % du total régional et 18 % du total national.

En Auvergne, les chefs d'exploitation sont plus jeunes qu'au niveau national (40 % ont moins de 40 ans, contre 28 % en France). Ils ont misé plus qu'ailleurs sur la diversification : l'activité avicole est dominante sur la ferme pour le tiers d'entre eux seulement (51 % en France).

Pour réaliser l'ensemble de leurs productions, les fermes avicoles de la région occupent de l'ordre de 1 500 actifs. Cependant, seules 200 à 250 personnes consacrent plus des trois quarts de leur temps à cette activité.

La production de volailles et d'œufs de consommation en 2004

Avec 24 millions de têtes, l'Auvergne assure 2,6 % de la production de volailles françaises. Le poulet (toutes catégories) domine largement (21 millions de têtes). Il est suivi par la production de dindes (1,1 million de têtes produites, dont 650 000 dans l'Allier) et par celle de pintades (1 million de têtes, dont 446 000 dans l'Allier). La profession avicole régionale est très tournée vers la qualité. La proportion de poulet labellisé est plus importante qu'au niveau national (31 % contre 15 %). Le poulet bio occupe pour sa part une place marginale en Auvergne (2 %) comme en France (1 %).

L'Allier et surtout le Puy-de-Dôme sont les deux principaux départements producteurs de poulets de la région, avec respectivement 8 et 11,2 millions de têtes produites en 2004.

Avec un peu plus de 155 millions d'œufs de consommation sortis des ateliers professionnels en 2004, l'Auvergne occupe une place restreinte dans la production nationale (1,4 %). L'Allier rassemble, à lui seul, plus des deux tiers des capacités de ponte de la région.

Les abattoirs

La région compte neuf abattoirs, qui ont traité 32 300 tonnes de volailles, essentiellement de la viande de poulet (à 90 %). Ces abattoirs emploient environ 630 salariés. Mises à part Arrivé et Doux, les autres unités ont leur siège social implanté en Auvergne.

Les producteurs d'aliments du bétail

Avec près de 170 000 tonnes produites en 2004, les aliments pour volailles pèsent pour 20 % dans l'ensemble des fabrications d'aliments du bétail d'Auvergne. L'Allier est, là encore, le département leader avec 87 % de cette production.

Les établissements qui fabriquent des aliments pour animaux de ferme (bovins, porcins, volailles...) emploient quelque 430 salariés, dont 180 dans l'Allier.

Consommateurs frileux

commerçants soucieux

L'année 2005 serait-elle celle du retournement de tendance en Auvergne ? Les chiffres d'affaires semblent s'orienter à la baisse dans tous les types de commerce et pour de nombreuses activités. Comme en 2004, les ménages consacrent en priorité leurs dépenses à des produits de nécessité au détriment des éléments de confort. Cette baisse d'activité ne s'est pas encore faite sentir sur l'emploi, qui a été maintenu dans 80 % des commerces.

Après plusieurs années d'activité commerciale relativement soutenue, la croissance moyenne provisoire des chiffres d'affaires des commerces auvergnats (*enquête de novembre-décembre 2005, voir encadré*) est en retrait de 0,7 % pour l'année 2005.

Ce fléchissement assombrit l'horizon de l'ensemble des commerces, tant dans les grandes surfaces (plus de 300 m²) qui enregistrent une très légère progression de leur chiffre d'affaires (+ 0,5 %), que dans les petits magasins (moins de 300 m²) qui affichent un repli de 1,6 %.

Depuis quelques années, les Français ne cessent de puiser dans leur épargne pour financer leurs dépenses éprouvées par un indice des prix à la consommation en progression (+ 1,8 % sur l'année 2005). Pourtant, la clé de la relance intérieure pour 2006 repose sur le moral des ménages et le dynamisme de leur consommation, sous l'effet conjugué de l'évolution de l'emploi et la progression des salaires.

Priorité aux produits de première nécessité

Les secteurs les plus pénalisés sont ceux de la culture et des loisirs (- 3,4 % dans les deux types de commerce), suivis, dans une moindre mesure, par l'équipement de la personne (- 2,9 % en commerce de proximité et - 0,5 % en grandes

surfaces). L'équipement de la maison (+ 1,1 %) et l'alimentaire (+ 0,5 %) restent préservés dans les commerces de plus de 300 m².

Toutes surfaces de vente confondues, les sous-secteurs les mieux orientés sont : la santé (+ 2,1 %), les quincailleries (+ 1,4 %), le bricolage (+ 1,1 %), la parfumerie (+ 1 %) et les cycles (+ 0,9 %). Les autres secteurs souffrent du tassement de la consommation des ménages, en particulier les chaussures (- 5,8 %), les supérettes (- 5,1 %), les bijouteries (- 4,7 %), les solderies (- 3,2 %), les fleurs et plantes (- 2,6 %), le prêt-à-porter (- 2,4 %), les tabacs-presse-papeteries (- 2,2 %), l'électroménager (- 1,5 %).

Les commerces alimentaires de Clermont-Ferrand et des villes moyennes ont résisté à l'essoufflement de la consommation au cours de l'année 2005. En revanche, l'activité commerciale est restée mal orientée pour le non alimentaire, en recul dans la quasi-totalité des zones géographiques.

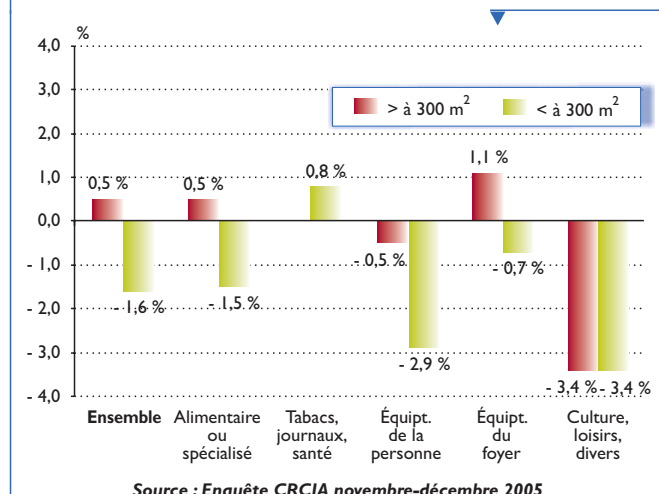
Les tout petits magasins, employant une ou deux personnes, sont les plus sévèrement touchés par le ralentissement de la consommation des ménages, tant en alimentaire qu'en non alimentaire. Seuls les commerces non alimentaires employant au moins six personnes enregistrent des chiffres d'affaires en progression en 2005.

Atonie générale dans les départements auvergnats

Les chiffres d'affaires des commerces de l'**Allier** sont en retrait pour la première fois depuis de nombreuses années (- 0,6 % par rapport à 2004). Les activités les plus affectées par la réduction de la consommation en 2005 sont l'équipement de la personne (- 1,3 %), les magasins de moins de 300 m² (- 1,6 %), surtout ceux employant une à deux personnes (- 3 %), les commerces ruraux (- 2,1 %). L'équipement du foyer (+ 1,1 %) et les grandes surfaces (+ 0,9 %) améliorent leur niveau d'activité. À noter l'atonie présente dans les principales agglomérations (Montluçon, Moulins et Vichy).

Le département du **Cantal** est le plus pénalisé par le repli de la consommation au cours de 2005. Les chiffres d'affaires des commerces reculent de 1,6 %. Toutes les activités sont touchées, en particulier l'équipement de la personne (- 4,6 %), l'équipement du foyer (- 2,9 %), le non alimentaire en zone urbaine (- 2,8 %), les petits magasins

Évolution des chiffres d'affaires entre 2004 et 2005 selon les surfaces de vente et les secteurs



employant une à deux personnes (- 2,4 %) et trois à cinq personnes (- 2,2 %), les moins de 300 m² (- 1,9 %), l'alimentaire en zone rurale (- 1,7 %).

Les commerces de **Haute-Loire** subissent moins du tout le ralentissement de la consommation, avec des chiffres d'affaires en recul de 0,2 % par rapport à ceux de 2004. Les secteurs les plus affectés sont les commerces employant une à deux personnes (- 3,9 %), l'équipement de la personne (- 2,3 %), le commerce alimentaire en zone rurale (- 1,9 %). En revanche, l'équipement du foyer (+ 2,6 %), les commerces employant six personnes et plus (+ 2,3 %) et ceux de trois à cinq personnes (+ 1,3 %), le commerce non alimentaire en zone rurale (+ 1,1 %) restent préservés.

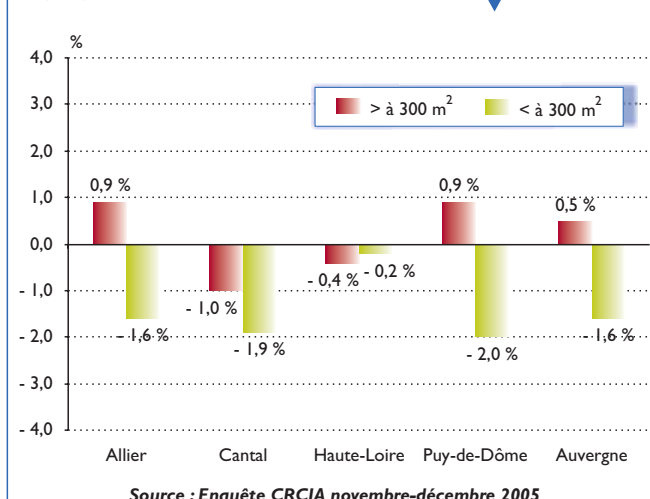
Les chiffres d'affaires des commerces du **Puy-de-Dôme** s'inscrivent dans la moyenne régionale pour l'année 2005 (- 0,8 %). Certaines activités ressentent plus fortement le tassement de la consommation : l'équipement de la personne (- 2,7 %), la culture et les loisirs (- 1,7 %), les magasins de moins de 300 m² (- 2 %), surtout ceux employant une à deux personnes (- 4,5 %) et ceux de trois à cinq personnes (- 2,2 %), le non alimentaire en zone urbaine (- 1,8 %) et l'alimentaire en zone rurale (- 1 %).

Martine MESSÉANT et Lucile MASSON,
CRCI Auvergne

Pour en savoir plus

« 2005 : retournement de tendance ? »,
Tendances Commerce n° 26
CRCIA - Février 2006

Évolution des chiffres d'affaires entre 2004 et 2005 dans les départements selon les surfaces des points de vente



Source : Enquête CRCIA novembre-décembre 2005

En savoir plus sur l'enquête

Pour la treizième année consécutive, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Auvergne a mené une enquête auprès d'un panel de 867 commerçants pour connaître les premières tendances d'évolution des chiffres d'affaires en 2005.

Ce panel a été sélectionné dans la base de données de l'Observatoire Régional du Commerce (ORC). Les taux de sondage prennent en compte le nombre de personnes employées, la surface de vente et la représentativité géographique. Les établissements employant plus de 50 personnes sont tous consultés. Pour les petits magasins employant une ou deux personnes, le taux de sondage est de 1/25^e.

Le développement durable ou comment marier progrès économique, justice sociale et préservation de l'environnement... Qu'en pensent les commerçants d'Auvergne ?

Selon la définition de l'ONU, « le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins ».

27 % des commerçants ayant répondu à l'enquête déclarent sélectionner leurs fournisseurs et leurs produits selon des critères environnementaux (minimisation des emballages, indication du traitement des produits en fin de vie, reprise des invendus et recyclage, toxicité et impact sur l'environnement), et 21 % en fonction de critères éthiques (commerce équitable, pays d'origine, respects des droits de l'homme et de l'enfant...). Toutefois, la quasi-totalité des commerçants choisissent avant tout leurs fournisseurs sur des critères de qualité (normes, labels, chartes...).

Selon les commerçants, deux tiers de leurs clients ne sont pas demandeurs de services ou de produits liés au respect de l'environnement. 57 % des commerçants envisagent néanmoins de supprimer « les sacs plastiques jetables ». À ce jour, 42 % des grandes surfaces et 29 % de l'ensemble des commerces les ont déjà supprimés (à noter qu'à partir du 1^{er} janvier 2010, l'usage des sacs et emballages plastiques non biodégradables sera proscrit). Ils les ont remplacés par des sacs plastiques biodégradables ou à durée de vie limitée (40 %) type Néosac®, bio-lice® ou Bio-Cool®, par des sacs papier (35 % de l'ensemble des commerces et 52 % des moins de 300 m²), par des sacs plastiques réutilisables (33 % du total des commerces et 61 % de la grande distribution), et par des sacs en tissu ou fibres naturelles (12 %).

Les deux tiers des commerçants ont pris des mesures leur permettant de réaliser des économies d'énergie (abonnement EDF adapté à leurs besoins, éclairage basse consommation, chauffage à énergie renouvelable...).

Trois commerçants sur cinq estiment que leur activité commerciale sera concernée, dans le futur, par de nouvelles exigences des consommateurs pour le respect de l'environnement et de l'équité sociale, et deux sur trois par de nouvelles réglementations liées à l'environnement et à l'équité sociale.

Pour l'instant, les actions des commerçants d'Auvergne ne s'appuient donc pas véritablement sur les principes du développement durable. Encore perçu comme une contrainte, celui-ci doit être intégré comme une réelle opportunité dans la stratégie de développement des commerces.

Des évolutions contrastées selon les modes de transports

En 2005, le nombre des immatriculations de voitures particulières et d'utilitaires neufs augmente. À la pompe, le gazole distance de plus en plus le super. Le trafic autoroutier progresse toujours au niveau de l'agglomération clermontoise et reprend aux limites de la région (voir encadré). Pour la SNCF, le trafic voyageurs est stable mais celui du fret est en retrait. À l'opposé, l'activité fret avionné a connu une année exceptionnelle.

Immatriculations : reprise confirmée pour les voitures particulières

En 2005, avec 34 689 immatriculations de voitures particulières neuves, la reprise semble se confirmer. En effet, le nombre d'immatriculations de voitures particulières neuves augmente pour la deuxième année consécutive. Par rapport à 2004, il progresse de 2,8 %, soit 1,6 point de plus que l'augmentation enregistrée l'année précédente. En France, le rythme de progression est comparable : + 2,7 %. En Auvergne, le nombre des immatriculations augmente dans les départements de l'Allier (+ 2,3 %), du Puy-de-Dôme (+ 3,1 %) et surtout dans celui de la Haute-Loire (+ 7,3 %). À l'opposé, il diminue dans le Cantal (- 1,9 %).

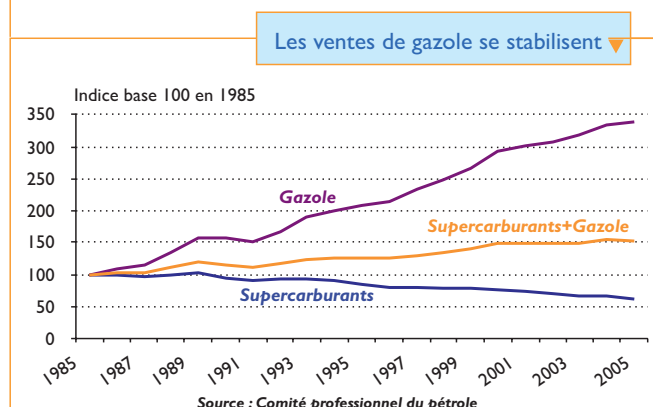
Dans la région, 2005 est aussi une bonne année pour l'immatriculation des véhicules utilitaires routiers neufs. Certes, le rythme est ralenti par rapport à 2004, mais le nombre d'immatriculations augmente de 1,7 % sur douze mois : 13 555 véhicules utilitaires routiers neufs ont été immatriculés. C'est le meilleur résultat affiché depuis 1985.

Les résultats départementaux sont, comme pour les voitures particulières, en progression dans trois départements. La hausse est toutefois plus élevée dans l'Allier (+ 3,4 %) et la Haute-Loire (+ 3 %) que dans le Puy-de-Dôme (+ 1,6 %). La diminution est relativement forte dans le Cantal : - 2,8 %.

Toujours moins de super, autant de gazole

Les ventes totales de carburants (1 240 301 m³) -super et gazole- ont diminué de 0,8 % en Auvergne et de 1,1 % sur l'ensemble du territoire. À la pompe, le super est de plus en plus délaissé par les automobilistes au profit du gazole. Les ventes de supercarburants avec ou sans plomb ont chuté de 6 %. Au niveau national, le rythme de la diminution est le même. En 2005, en Auvergne, le recul des ventes du super plombé est très fort : - 53,6 % contre - 23 % l'année précédente. Le phénomène est comparable au niveau national (- 59,6 % contre - 28 %). Les ventes de super sans plomb, qui représentent 95 % des ventes totales de supercarburants en Auvergne (97 % en France), ont diminué de 1 % dans la région et de 2 % au niveau national. En revanche, les ventes de gazole se stabilisent. En 2005, elles progressent de + 1,3 % en Auvergne (2004 : + 5,2 %) et de + 0,9 % au niveau national (2004 : + 2,3 %).

Indices des ventes de supercarburants et de gazole



Un trafic autoroutier en hausse particulièrement forte pour les poids lourds

En 2005, le trafic autoroutier augmente toujours sur l'agglomération clermontoise. Il reprend aux limites de la région après une pause en 2004.

Au niveau de l'agglomération clermontoise, le trafic moyen journalier a augmenté dans toutes les directions. Cette augmentation est particulièrement marquée sur l'A71 (+ 9,3 %) et l'A75 (+ 7,5 %). Par rapport au trafic total, le trafic poids lourds augmente à un rythme comparable sur la première (+ 9,7 %) et plus rapidement sur la seconde (+ 10,2 %).

Aux limites de l'Auvergne, le trafic autoroutier est resté quasiment stable sur l'A72 (+ 0,5 %). En revanche, il augmente fortement sur les trois autres axes autoroutiers : A75 (+ 14,8 %), A71 (+ 7,0 %), A89 (+ 6,1 %). Sur chacune de ces infrastructures, le trafic poids lourds augmente à un rythme plus rapide que celui de l'ensemble des véhicules.

L'activité fret SNCF en retrait

Entre 2005 et 2004, le chiffre d'affaires des gares auvergnates est resté stable : + 0,2 %. Calculé par la SNCF, un indice permet de suivre l'évolution du trafic voyageurs. Les meilleurs résultats sont enregistrés dans le Cantal (+ 4,6 %) et la Haute-Loire (+ 3 %). Le trafic voyageurs reste stable dans le Puy-de-Dôme (+ 0,1 %). En revanche il baisse dans l'Allier (- 1,5 %).

► **Trafic moyen journalier enregistré sur les autoroutes de la région**

Le trafic reprend aux limites de la région

	Trafic moyen journalier au niveau de l'agglomération clermontoise		Trafic moyen journalier aux limites de la région	
	Nombre total de véhicules	dont poids lourds	Nombre total de véhicules	dont poids lourds
A71	30 214 (+ 9,3 %)	3 037 (+ 9,7 %)	14 483 (+ 7,0 %)	1 137 (+ 8,2 %)
A72	19 909 (+ 2,6 %)	1 970 (+ 6,0 %)	16 210 (+ 0,5 %)	1 953 (+ 4,6 %)
A75	58 207 (+ 7,5 %)	4 647 (+ 10,2 %)	12 728 (+ 14,8 %)	1 714 (+ 15,7 %)
A89	//	//	5 856 (+ 6,1 %)	764 (+ 9,9 %)

Sources : Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône, Autoroutes du Sud de la France
Directions Départementales de l'Équipement du Puy-de-Dôme et du Cantal

Les statistiques élaborées par la SNCF permettant de suivre l'activité ferroviaire fret concernent désormais la région SNCF de Clermont-Ferrand, à savoir les quatre départements auvergnats, et la Nièvre. Ainsi, au cours de l'année 2005, le tonnage traité par la région SNCF a baissé de 12,6 % par rapport à l'année 2004. Il est passé de 3 490 000 tonnes à 3 050 000 tonnes. Certains marchés ont progressé (céréales, hydrocarbures, chimie et aluminium) et les objectifs de réception de granulats sur la nouvelle plate-forme de Clermont-Ferrand ont été atteints.

Avion : moins de passagers, davantage de marchandises

En 2005, avec 593 828 passagers, le trafic de l'ensemble des trois aéroports auvergnats dotés de lignes régulières (Aurillac, Le Puy-en-Velay/Loudes et Clermont-Ferrand Auvergne) a diminué de 7,7 % par rapport à 2004. Cette baisse est nettement inférieure à celle constatée en 2004 (- 32 %).

Clermont-Ferrand Auvergne représente 96 % du trafic régional. En 2005, sur cet aéroport, le nombre de passagers transportés diminue de 8,3 %. En 2004, il était en recul de près d'un tiers. Les lignes ouvertes sur l'aéroport Clermont-Ferrand Auvergne ont évolué de façons contrastées. Avec 256 578 passagers, la desserte parisienne enregistre une légère diminution de 0,3 % par rapport à l'année précédente. La baisse de trafic vers Orly (- 4,3 %) n'est pas tout à fait compensée par la hausse enregistrée sur la ligne desservant Roissy Charles-de-Gaulle (+ 9,7 %). L'activité du réseau

transversal « Air France by Regional » a baissé de 16 % passant de 362 473 à 304 142 passagers (transit inclus). Ouverte en juin 2005 par Portugalia Airlines, la ligne à direction du Portugal a transporté 1 417 passagers. Enfin, le trafic charter augmente de 14,5 % tandis que le trafic affaires chute de 19 %. Le trafic passagers commercial de l'aéroport du Puy-en-Velay/Loudes reste stable (- 0,1 %). Celui de l'aéroport d'Aurillac est en hausse de 15,6 %.

En 2005, avec 1 245 tonnes transportées contre 726 tonnes en 2004, l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne affiche une très forte augmentation de l'activité fret : + 72 %. En revanche, le trafic postal diminue de 12,5 % en passant de 3 750 tonnes à 3 282 tonnes.

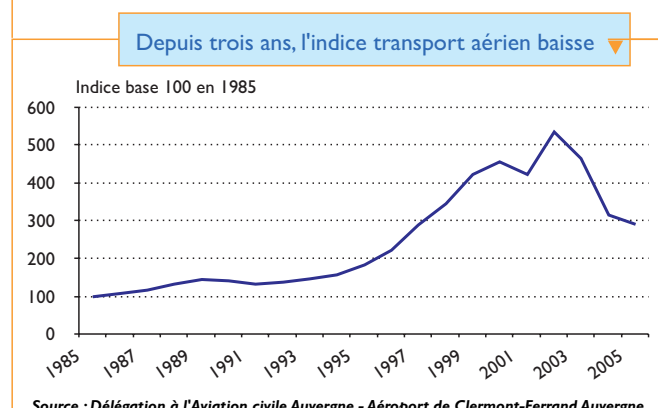
Amélioration du marché de l'emploi dans les transports

En Auvergne, le nombre des demandeurs d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps plein, immédiatement disponibles, dans le **secteur des transports**, a diminué sur un an de 2 %, passant de 1 009 personnes fin décembre 2004 à 989 fin décembre 2005. La baisse du chômage pour l'ensemble des secteurs d'activités en Auvergne est de 6,3 %. Toutefois, la situation est contrastée selon les départements. Les demandeurs d'emploi relevant du secteur des transports sont moins nombreux qu'en 2004 dans l'Allier (- 7,4 %) et le Puy-de-Dôme (- 2,4 %). À l'inverse leur nombre augmente dans le Cantal (+ 2,3 %) et surtout en Haute-Loire (+ 9,7 %).

Si l'on observe ces demandeurs d'emploi selon les types de **métiers du transport**, quel que soit leur secteur d'activité, la situation est meilleure. Le nombre des demandeurs d'emploi est en baisse plus marquée sur un an : - 7,9 %. Cette diminution est particulièrement sensible pour le personnel d'accompagnement du transport (- 11,3 %), les techniciens et cadres du transport et de la logistique (- 9,5 %) et pour le personnel de la logistique (- 8,7 %).

Marie-Hélène CHASTAING,
Direction régionale de l'Équipement Auvergne
Daniel GRAS, Insee

► **Trafic voyageurs aérien**



Le trafic autoroutier

Les statistiques du trafic autoroutier au niveau de l'agglomération clermontoise sont issues de comptages réalisés au niveau d'Aubièze (A75), de Gerzat (A71) et de Lezoux (A72). Celles relatives aux limites de la région Auvergne sont élaborées grâce à des postes de comptages situés entre Saint-Amand-Montrond et Forêt de Tronçais (A71), Noirétable et Saint-Germain-Laval (A72), Saint-Flour et Loubaresse (A75) et Ussel-Est et Le Sancy (A89).

Pour en savoir plus

www.auvergne.equipement.gouv.fr

Fréquentation en hausse dans l'hôtellerie et les campings

En 2005, en Auvergne, la fréquentation dans l'hôtellerie de tourisme et dans l'hôtellerie de plein air bénéficie d'un regain d'activité. Après s'être maintenue en 2004, la fréquentation des meublés est par contre en net recul.

Hôtellerie : retour de la clientèle étrangère

Après une année 2004 morose, la fréquentation a repris en 2005 dans l'hôtellerie de tourisme. Près de 2 105 900 touristes français et étrangers ont séjourné dans les hôtels de la région. Venus plus nombreux, ils ont toutefois raccourci légèrement leur durée de séjour.

En 2005, les hôtels de tourisme ont enregistré 3 593 000 nuitées, soit 2,9 % de plus qu'en 2004. Cette hausse de la fréquentation profite notamment à trois des quatre départements auvergnats, respectivement + 2,5 % pour la Haute-Loire, + 3,8 % pour le Cantal et + 4,3 % pour le Puy-de-Dôme. Dans le département de l'Allier, la fréquentation est en baisse de 0,7 %. Elle est également en régression de 5,1 % dans les villes thermales.

Cette hausse de la fréquentation touristique en Auvergne est due surtout au retour de la clientèle étrangère, dont les nuitées progressent de + 14 % par rapport à 2004. Les touristes étrangers viennent majoritairement des pays de l'Union européenne (86,7 %). La clientèle britannique reste la plus importante. En hausse de 32,3 % par rapport à l'an passé, elle représente 22,1 % des nuitées étrangères.

En 2005 la fréquentation de la clientèle d'affaires est restée stable. Elle représente 35 % du total des nuitées annuelles.

Le taux d'occupation s'établit en moyenne à 48,6 %. En augmentation de deux points par rapport à l'an passé, il traduit une amélioration de l'activité tout au long de l'année.

Les hôtels 1 et 3 étoiles affichent la meilleure performance cette année avec une progression de + 4,5 % et + 3,5 % par rapport à 2004. Les hôtels 0 et 2 étoiles voient leurs nuitées augmenter respectivement de 2,6 % et 0,4 % par rapport à l'an dernier. Les hôtels 4 étoiles sont les seuls à accusé une baisse de fréquentation : - 4,5 %.

En période estivale, les hôtels avec piscine enregistrent des taux d'occupation supérieurs à ceux qui n'en possèdent pas. L'écart atteint 13 points en août pour les 3 étoiles.

Camping : des emplacements locatifs mieux loués que les emplacements nus

Au cours de la saison 2005, la baisse de la fréquentation a été enrayée dans l'hôtellerie de plein air. En Auvergne, de mai à septembre, l'hôtellerie de plein air a enregistré 443 000 arrivées et 1 820 000 nuitées.

Les séjours ont ainsi augmenté de 6,2 % et les nuitées de 0,9 % par rapport à 2004. Trois des quatre départements auvergnats bénéficient de cette embellie, l'Allier (+ 9,9 %), la Haute-Loire (+ 5 %) et le Puy-de-Dôme (+ 1 %). Seul le département du Cantal affiche une fréquentation en net recul (- 7,6 %).

Les campings, quel que soit leur niveau de confort, ont continué à développer l'offre en emplacements locatifs équipés d'un hébergement de type mobile-home, chalet, bungalow.

► Principaux indicateurs de fréquentation dans l'hôtellerie classée et des campings - Année 2005

Une hausse de fréquentation mais des disparités départementales

	Hôtellerie			Camping		
	Nuitées	Évolution 2005/2004	Taux d'occupation	Nuitées	Évolution 2005/2004	Taux d'occupation
Allier	846 423	- 0,7 %	50,4 %	286 342	+ 9,9 %	25,5 %
Cantal	533 431	+ 3,8 %	37,2 %	359 327	- 7,6 %	20,5 %
Haute-Loire	336 550	+ 2,5 %	42,4 %	243 136	+ 5,0 %	22,7 %
Puy-de-Dôme	1 876 650	+ 4,3 %	53,2 %	931 874	+ 1,0 %	26,0 %
Auvergne	3 593 054	+ 2,9 %	48,6 %	1 820 679	+ 0,9 %	26,9 %

Sources : INSEE - Ministère délégué au Tourisme - Direction du tourisme

Sur ces emplacements locatifs, le taux d'occupation s'établit en moyenne à 42,3 % pour l'ensemble de la saison contre seulement 24,1 % sur les emplacements nus. Il reste plus élevé dans les campings 3 et 4 étoiles (45,2 %) où les emplacements locatifs représentent près de 69 % de l'offre.

Les touristes français privilégient davantage que les étrangers ce type d'emplacement. Ils ont passé près du tiers de leurs nuitées en camping 3 ou 4 étoiles, sur un emplacement locatif.

Les étrangers, qui avaient fait défaut en 2004, sont de retour en 2005. Leurs nuitées progressent de 1,4 %. En 2005, la fréquentation étrangère représente 25 % des nuitées en hôtellerie de plein air, mais seulement 9 % sur les emplacements locatifs. Les Néerlandais constituent toujours, comme en 2004, la principale nationalité représentée dans les campings auvergnats (60 %), suivis des Allemands et des Britanniques.

Si dans les stations thermales, la fréquentation augmente globalement de 5,9 %, elle recule en revanche de 8 % pour les curistes et les accompagnants. Les nuitées des touristes représentent plus de 75,5 % de la fréquentation des villes d'eau.

La plupart des campings (56 %) sont gérés par des collectivités locales et réalisent 55 % des nuitées annuelles. Deux cinquièmes des campings appartiennent au secteur privé, ils génèrent par ailleurs 42 % de la fréquentation de l'hôtellerie de plein air. Les autres campings sont la propriété soit d'associations, soit de comités d'entreprise.

Meublés : baisse de la fréquentation, mais augmentation de la clientèle thermale

En 2005, la région Auvergne offrait un parc de 5 800 meublés labellisés (hors centrales de réservation). Le Puy-de-Dôme est le premier département auvergnat en matière d'offre de location de meublés classés. Il concentre près de 54 % du parc régional.

Entre mai et septembre 2005, 902 000 nuitées ont été enregistrées dans les meublés classés de la région, soit 3,3 % de moins qu'en 2004. La fréquentation progresse de 3,2 % dans les villes thermales mais recule de 8,2 % sur le reste de la région. La fréquentation se concentre essentiellement sur les mois de juillet et août et totalise, comme en 2004, près de 70 % des nuitées pour l'ensemble de la région.

Dans les villes d'eau, le pic saisonnier est moins prononcé (54 %), les mois de mai, juin et septembre bénéficient

► Fréquentation des meublés classés hors centrales de réservation

Des séjours d'environ douze jours

	Nuitées (en nombre)	Évolution 2005/2004	Durée moyenne de séjour
Allier	106 106	- 13,7 %	16,8
Cantal	216 953	- 12,9 %	9,9
Haute-Loire	62 380	- 7,5 %	10,6
Puy-de-Dôme	516 613	+ 4,7 %	12,4
Auvergne	902 052	- 3,3 %	11,9
dont zones thermales	411 974	+ 3,2 %	16,9

Sources : INSEE - Ministère délégué au Tourisme - Direction du tourisme

d'un meilleur niveau d'activité grâce à l'étalement de la saison thermale.

La fréquentation des meublés 3 étoiles et notamment 4 étoiles continue de progresser. Mais ces deux catégories représentent moins de 21 % de l'offre.

Sur l'ensemble de la saison, le taux d'occupation a légèrement augmenté dans les stations thermales et dépasse 51 %. Cependant, il a perdu cinq points et atteint seulement 31 % sur l'ensemble des autres zones.

En 2005, 75 800 touristes ont séjourné dans les meublés labellisés auvergnats. Ils sont venus moins nombreux qu'en 2004 (- 4,3 %), mais ils sont restés plus longtemps que l'été dernier, soit 11,9 jours en moyenne. Dans les villes thermales, la durée moyenne de séjour avoisine 17 jours.

La clientèle des meublés est majoritairement française et vient principalement des régions Île-de-France, Pays de Loire et Rhône-Alpes. Les étrangers ont généré moins de 5 % des nuitées et proviennent en grande partie des pays frontaliers du nord de la France (Belgique et Luxembourg) et des Pays-Bas.

Sur la saison 2005, les curistes et les accompagnants ont passé 343 800 nuits en meublés. Cette clientèle thermale est en constante augmentation (+ 8,5 %). Elle représente plus de 80 % de la fréquentation des villes d'eaux.

Martine CAUWET, Insee

Principales définitions

- **Séjours (ou arrivées)** : nombre de clients différents qui séjournent une ou plusieurs nuits consécutives dans le même hôtel (camping ou meublé).
- **Nuitées** : nombre total de nuits passées par les clients dans un hôtel (camping ou meublé) ; ainsi, un couple séjournant trois nuits consécutives dans un hôtel correspondra à six nuitées, de même que six personnes ne séjournant qu'une seule nuit.
- **Durée moyenne de séjour** : rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées.
- **Taux d'occupation** : rapport du nombre de chambres d'hôtels, d'emplacements de camping ou de meublés occupés au nombre de chambres d'hôtels, d'emplacements de camping ou de meublés réellement offerts, calculé en tenant compte du nombre de jours d'ouverture.

Les créations d'entreprises marquent le pas

En 2005, après deux années successives d'augmentation, la création d'entreprises en Auvergne se ralentit mais demeure d'un bon niveau. Le nombre de créations pures subit un léger recul, en opposition à la tendance métropolitaine. Celui des reprises d'activités existantes continue de progresser, alors qu'à l'échelon métropolitain on observe l'effet inverse. Au final, le tassement des créations d'entreprises ressenti au niveau métropolitain se révèle d'une moindre ampleur en Auvergne. Par ailleurs dans la plupart des secteurs économiques de la région, le niveau des créations dépasse celui de l'année passée.

Sur l'ensemble de l'année 2005, en Auvergne, 4 027 entreprises ont été créées (hors réactivations). La région contribue ainsi à 1,6 % des 253 661 créations de la métropole. Après deux années successives d'augmentation sensible (+ 3,8 % en 2003 et + 10,2 % en 2004), on assiste à un tassement des créations régionales (+ 0,9 %), toutefois moins fort qu'en moyenne métropolitaine (+ 0,1 %).

Ces nouvelles entreprises sont le fruit d'une création pure pour 2 964 d'entre elles et de la reprise d'une affaire existante pour les 1 063 autres. La croissance du nombre de reprises (+ 5,2 %) compense le recul des créations pures (- 0,5 %). À l'échelon de la France métropolitaine, le niveau des créations pures ne varie guère (+ 0,8 %). En revanche, celui des reprises subit une baisse relativement prononcée (- 3,4 %).

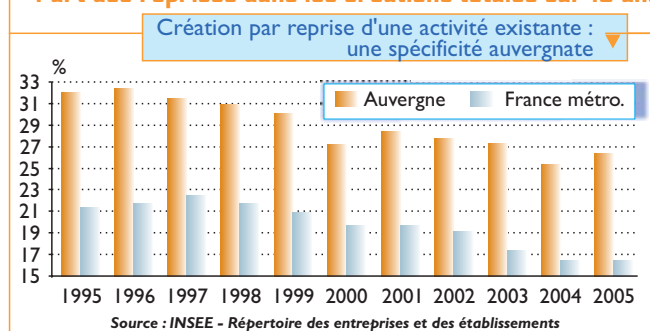
Plus des trois quarts des créations d'entreprises ont démarré sans aucun salarié (80,9 % pour la France métropolitaine). Cependant elles ont eu pour vertu première d'apporter un emploi à leur créateur. Dès lors un certain nombre de demandeurs d'emploi (ou de bénéficiaires des minima sociaux) se tournent vers la création d'une entreprise pour mettre fin à leur recherche, soutenus dans leur action par les pouvoirs publics. L'aide aux chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprises (ACCRE) prend ici tout son sens. En 2005, 1 773 demandeurs d'emploi auvergnats ont bénéficié de ce dispositif, soit 28,6 % de plus qu'en 2004. Il convient d'ajouter à l'ACCRE l'encouragement au développement d'entreprises nouvelles (EDEN) dans des secteurs tels que la biotechnologie, les nouveaux matériaux... En 2005 comme en 2004, en Auvergne, ce type d'aide a été attribué à environ 200 personnes.

Forte influence des reprises sur les créations régionales

En 2005, l'Auvergne conforte sa position parmi les premières régions françaises pour le taux de création par reprise (2,1 % ; France métropolitaine : 1,6 %). En contrepartie, elle fait toujours figure de parent pauvre pour le taux de création pure (5,7 % ; France métropolitaine : 8,4 %).

Néanmoins les créations pures arrivent en tête dans la plupart des secteurs d'activité de la région. Seuls les industries agroalimentaires et les hôtels-café-restaurants laissent comme par le passé la part belle aux reprises. L'Auvergne semble tout à fait en conformité avec une situation qui prévaut à l'échelon métropolitain. Cependant la part

Part des reprises dans les créations totales sur 10 ans



des créations pures enregistrée en Auvergne (de 95 % dans les services aux entreprises à 31 % dans les hôtels-café-restaurants) se révèle nettement inférieure à la moyenne métropolitaine. L'Auvergne enregistre ainsi des écarts qui s'échelonnent de - 2 points (dans les services aux entreprises) à - 20 points (dans les transports). Pour l'Auvergne, le taux de création global reste, comme en 2004, proche de 8 créations (pures ou reprises) pour 100 entreprises existantes au 1^{er} janvier. L'écart avec la moyenne métropolitaine (10,1 % contre 10,3 % en 2004) s'est resserré.

Un renouvellement moins intense du parc d'entreprises

En 2005, dans la région, le nombre de créations d'entreprises augmente dans la majorité des secteurs. Seuls le commerce et, pour la deuxième année consécutive, les services aux particuliers dérogent à ce bilan. Dans certaines activités, par rapport à la situation métropolitaine, les créations ont augmenté à un rythme plus soutenu en Auvergne : hôtels-café-restaurants, industrie. À l'inverse, pour les deux secteurs en baisse de la région, l'écart avec la moyenne métropolitaine est nettement défavorable.

Une constante perdure en 2005 : les taux de création auvergnats demeurent inférieurs à leur moyenne métropolitaine respective, signe révélateur d'un moindre dynamisme de chaque secteur dans la région. Ainsi selon le secteur d'activité retenu, il existe des écarts de 0,7 à 3,2 points entre le taux de création régional et son équivalent métropolitain. En définitive, seuls les transports constituent l'activité où le taux de création régional est le plus proche du niveau métropolitain (6,8 % pour l'Auvergne ; 6,9 % pour la France).

► Créations d'entreprises en 2005

Activité	Allier		Cantal		Haute-Loire		Puy-de-Dôme		Auvergne		France métro.
	Créations pures et reprises	Évolution 2005/2004	Créations pures et reprises	Évolution 2005/2004	Créations pures et reprises	Évolution 2005/2004	Créations pures et reprises	Évolution 2005/2004	Créations pures et reprises	Évolution 2005/2004	Évolution 2005/2004
IAA	29	↗	11	↘	19	↘	67	↗	126	+ 3,3 %	+ 1,3 %
Industrie (hors IAA)	43	↘	19	↘	52	↗	129	↗	243	+ 5,7 %	- 5,6 %
Construction	159	↗	74	↘	146	↗	333	↗	712	+ 4,6 %	+ 10,7 %
Commerce et Réparation	269	↘	112	↘	164	↘	477	↗	1 022	- 6,6 %	- 3,0 %
Transports	28	↗	13	↗	16	↘	51	→	108	+ 3,8 %	- 2,2 %
Hôtels-Cafés-Restaurants	134	↗	73	→	90	↘	263	↗	560	+ 12,2 %	- 5,6 %
Immobilier, location et services aux entreprises	150	↗	55	↗	82	↘	335	↗	622	+ 5,4 %	+ 4,4 %
Services aux particuliers	164	↗	62	↘	101	↘	307	↘	634	- 5,4 %	+ 1,5 %
Ensemble	976	+ 3,4 %	419	- 9,3 %	670	- 5,8 %	1 962	+ 4,8 %	4 027	+ 0,9 %	+ 0,1 %

Source : Insee - Répertoire des entreprises et des établissements (champ ICS : Industrie, Commerce, Services), sont exclus les réactivations

À l'échelon métropolitain, les services aux entreprises et le commerce se partagent le leadership des créations. Chacun fournit, en quasi parité avec l'autre secteur, un quart des créations de l'année 2005. En Auvergne, les services aux entreprises n'occupent pas cette place. Ils ne participent qu'à 15 % des créations. Le commerce reste de loin le principal pourvoyeur de nouvelles entreprises (25 %), suivi d'assez loin par la construction (18 %).

Dans le Puy-de-Dôme, le nombre de créations augmente de 4,8 % et de 3,4 % dans l'Allier. En revanche, il marque un recul important dans le Cantal (- 9,3 %) et à un échelon moindre, dans la Haute-Loire (- 5,8 %).

La primauté du commerce se vérifie dans les créations d'entreprise de chacun des départements. Cependant en Haute-Loire, la part de la construction est relativement proche (22 % contre 24 % pour le commerce).

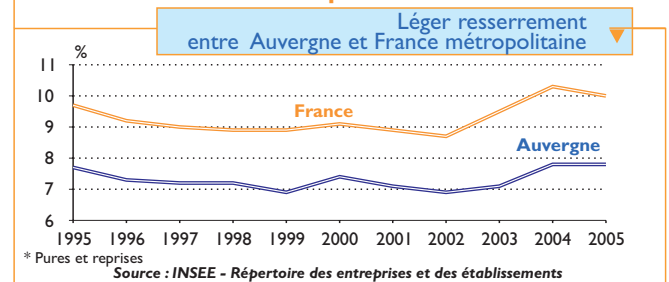
Stabilité des défaillances d'entreprises

Au cours de l'année 2005, en Auvergne, 643 défaillances d'entreprises ont été prononcées (données brutes) contre 647 l'année précédente. Cette stabilité permet à la région de se démarquer de la moyenne métropolitaine (+ 1,5 %). Elle entraîne par ailleurs une légère réduction du taux de défaillance régionale (1,2 % contre 1,3 % en 2004, à 0,4 point sous la moyenne métropolitaine). Au tableau des entreprises en difficulté, l'Auvergne apparaît relativement plus préservée que d'autres régions comme le Nord-Pas-de-Calais ou la Lorraine (2 %).

L'examen de ces défaillances d'entreprises montre que plus de la moitié des entreprises concernées ont été créées dans la période 2000-2004. Elles n'ont donc pas réussi à passer le cap difficile des premières années d'existence. Néanmoins si on se réfère au volume des créations de leur année de naissance respective, elles constituent moins de 2 % de ce total.

En 2005, malgré une moyenne régionale stable, certains secteurs n'ont pas échappé à une nouvelle hausse, après celle de 2004, du nombre de leurs entreprises en difficulté : construction (+ 5,5 %, de 128 à 135), services aux particuliers (+ 7,7 %, de 26 à 28), industrie (+ 8,8 %, de 91 à 99), services aux entreprises (+ 18,9 %, de 53 à 63). Dans d'au-

► Taux de création d'entreprises*



tres activités, la diminution des défaillances d'entreprises n'est pas suffisante pour gommer les effets des fortes augmentations de l'année antérieure : cafés-hôtels-restaurants (- 6,4 %, de 125 à 117), commerce (- 2,8 % ; de 177 à 172).

En Haute-Loire, on note à nouveau une forte hausse des défaillances d'entreprises (+ 13,7 %). Dans les trois autres départements, on passe d'un résultat stable dans le Cantal à une baisse dans l'Allier (- 1,2 %) et le Puy-de-Dôme (- 4,8 %).

Alain BATIFOULIER, Insee

Définitions

Les résultats portent uniquement sur les créations pures et reprises à l'exclusion des réactivations.

➤ **La création pure ou création ex-nihilo** correspond à la création d'une entreprise active, jusque-là inexistante ou à l'exploitation de nouveaux moyens de production.

➤ **La création par reprise** se produit lorsqu'une unité reprend en totalité ou partiellement l'activité d'une autre unité.

➤ **Taux de création** : nombre d'entreprises créées dans l'année/nombre d'entreprises présentes au 1^{er} janvier de la même année multiplié par 100.

➤ **Défaillance d'entreprise** : une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Les résultats concernent les défaillances enregistrées à la date du jugement en 2005 et non les publications au Bulletin Officiel Des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC).

Commerce extérieur auvergnat amélioration de la balance commerciale

En 2005, l'Auvergne, avec 1,4 % des exportations françaises, se situe au 18^e rang de l'ensemble des régions. Depuis 2003, la balance commerciale régionale s'améliore. Près de la moitié des exportations auvergnates s'effectue vers l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne.

Amélioration de la balance commerciale

En 2005, les exportations de l'Auvergne représentent 1,4 % des exportations de la France. Comme au niveau national, elles ont continué leur progression. Par rapport aux autres régions françaises, les exportations auvergnates se situent au 18^e rang.

Pendant la même période, les importations de la région, 1 % des importations nationales, ont elles aussi, connu une hausse constante. Cependant, si le solde du commerce extérieur de l'Auvergne diminue, il reste positif. Par ailleurs, la place de la balance commerciale auvergnate s'améliore : du 10^e rang national en 2003 elle est passée au 9^e rang en 2004 pour s'installer à la huitième place en 2005.

Commerce extérieur France - Auvergne

	2003	2004	2005	Rang 2005	%
Exportations (en millions d'euros)					
France	319 895	335 335	349 395		100,00 %
Auvergne	4 623	4 667	5 015	18	1,40 %
Importations (en millions d'euros)					
France	326 710	353 677	383 253		100,00 %
Auvergne	3 144	3 373	3 805	20	0,96 %
Solde (en millions d'euros)					
France	- 6 815	- 18 342	- 33 858		100,00 %
Auvergne	1 479	1 294	1 210	8	

Source : Douanes

La moitié des exportations vers quatre pays européens

Près de la moitié des exportations de l'Auvergne s'effectue vers quatre principaux pays clients, États membres de l'Union européenne : l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne. Cependant, au cours des trois dernières années, l'évolution des exportations auvergnates vers ces pays a été variable. Les ventes ont stagné sur les marchés de l'Allemagne et du Royaume-Uni tandis qu'elles augmentaient en Espagne et baissaient en Italie. Sur la même période les transactions effectuées avec l'Union européenne sont passées de 4 623 à 5 015 millions d'euros.

Les entreprises auvergnates fournissent donc essentiellement le marché intérieur européen. Elles doivent rechercher des débouchés hors des frontières communautaires.

Ventilation des exportations par pays clients

Pays acheteurs	Montant des exportations (en millions d'euros)	Pourcentage par rapport au total des exportations
Allemagne	698	13,92 %
Royaume-Uni	666	13,28 %
Italie	619	12,34 %
Espagne	388	7,74 %
Total	2 371	47,28 %

Ventilation des exportations par secteurs d'activité

Secteurs d'activité	Montant des exportations (en millions d'euros)	Pourcentage par rapport au total des exportations
Biens intermédiaires	2 585	51,60 %
dont produits chimiques en caoutchouc ou en plastique	1 493	30,00 %
dont produits en caoutchouc	551	11,00 %
dont métaux et produits métalliques	717	14,36 %
Biens de consommation	1 064	21,20 %
Agro-alimentaire	688	13,70 %
Total des trois secteurs	4 337	86,50 %

Source : Douanes

Le commerce extérieur de l'Auvergne est très marqué par la prédominance du secteur des biens intermédiaires, au sein duquel la part des produits chimiques en caoutchouc ou en plastique prédomine. Cette activité occupe une place (30 %) à peu près équivalente à celle des secteurs de biens de consommations et agroalimentaires réunis (34,9 %).

Francis P. CLEMENT de la FORGE, DRCE

Méthodologie

L'approche de cet article est partielle puisqu'elle ne comptabilise pas les transactions immatérielles (cf. propriété intellectuelle et industrielle) de plus en plus significatives.

Par ailleurs, les opérateurs de l'Auvergne réalisant un faible montant d'échanges intracommunautaires n'ont pas l'obligation de déclarer le département de départ ou de destination des marchandises. Ces opérations sont regroupées au poste région ou département indéterminé. Ce qui conduit à minorer les flux d'exportations de la région.

Naissances et décès

en hausse en Auvergne

L'année 2005 se caractérise par une légère hausse du nombre des naissances (+ 149 bébés) et une augmentation sensible de celui des décès (+ 541). Bien que le solde naturel soit négatif de 563 personnes, c'est le meilleur résultat depuis l'année 2000.

Un peu plus de naissances

En 2005, en Auvergne, 13 928 naissances ont été enregistrées, soit 149 de plus qu'en 2004 (+ 1,1 %). La tendance nationale est la même, mais dans une proportion moindre. En effet, au niveau national, les naissances augmentent de 0,6 % en atteignant 804 982 naissances (4 742 de plus qu'en 2004). Dans la région, la plus forte augmentation concerne la Haute-Loire (+ 2,8 %). Dans le Puy-de-Dôme et l'Allier, la hausse reste proche de la moyenne nationale avec respectivement : + 0,9 % et + 0,8 %. Seul le Cantal affiche une très légère baisse : - 0,6 %. Depuis 2002, le chiffre des naissances est en progression constante en Auvergne.

Solde naturel en baisse

En 2005, le nombre des décès auvergnats est supérieur à celui des naissances de 563 personnes. Ce solde naturel négatif est toutefois supérieur à celui de 2004 (- 171). Mais ce dernier était le résultat d'une mortalité en deçà du niveau tendantiel. Hormis l'année 2004, c'est le meilleur résultat constaté depuis l'année 2000 où la diminution s'élevait à - 629 personnes.

Le solde naturel régional se décline différemment dans les quatre départements auvergnats. L'Allier et le Cantal enregistrent une baisse respective de 976 et 479 personnes. En revanche, dans la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme, les augmentations atteignent respectivement 172 et 720 personnes. Ces deux départements suivent la tendance nationale.

Un nombre de décès plus faible qu'en 2000

En 2005, en Auvergne, 14 491 décès sont dénombrés, 541 de plus qu'en 2004, soit une hausse de 3,9 %.

Au niveau national, le nombre des décès augmente également, mais moins fortement : + 2,6 % soit 13 442 décès de plus qu'en 2004.

Dans la région, la hausse du nombre des décès est inégalement répartie sur les quatre départements. Dans l'Allier et le Puy-de-Dôme les hausses du nombre de décès sont respectivement de 277 (+ 6,7 %) et 244 (+ 4,3 %). Le nombre des décès dans le Cantal et la Haute-Loire reste quasiment stable : + 0,9 % et + 0,4 %.

Toutefois, l'augmentation sensible du nombre des décès enregistrés en Auvergne en 2005 doit être relativisée. En 2003, les effets de la canicule d'août conjugués à ceux d'une épidémie hivernale de grippe avaient accru les décès. En 2004, l'absence de ces deux phénomènes expliquent en grande partie leur recul.

Ainsi, l'année 2005 est revenue à un niveau habituel et se situe même à un niveau jamais atteint depuis 2000, tendance constatée également au niveau national.

Naissances et décès

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne	France	
Naissances domiciliées	2001	3 536	1 396	2 343	6 630	13 905	
	2002	3 310	1 465	2 320	6 387	13 482	
	2003	3 397	1 351	2 461	6 586	13 795	
	2004	3 335	1 396	2 416	6 632	13 779	
	2005*	3 363	1 388	2 484	6 693	13 928	804 982
Décès domiciliés	2001	4 452	2 008	2 328	5 963	14 751	
	2002	4 390	1 856	2 471	5 893	14 610	
	2003	4 600	1 856	2 424	6 019	14 899	
	2004	4 067	1 851	2 303	5 729	13 950	
	2005*	4 339	1 867	2 312	5 973	14 491	531 542
Solde naturel	2001	- 916	- 612	15	667	- 846	262 900
	2002	- 1 080	- 391	- 151	494	- 1 128	249 500
	2003	- 1 203	- 505	37	567	- 1 104	233 800
	2004	- 732	- 455	113	903	- 171	282 140
	2005*	- 976	- 479	172	720	- 563	273 440

* Données provisoires

Source : INSEE, État civil

Plus de 30 000 diplômes de l'enseignement secondaire et de BTS délivrés annuellement

En 2005, dans l'Académie de Clermont-Ferrand, du brevet des collèges au BTS, 31 700 diplômes ont été délivrés sous la tutelle des deux ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture. Parmi ceux-ci, 27 800 ont été obtenus par la voie de l'enseignement scolaire, 2 300 par l'apprentissage, 750 par la formation continue et 800 individuellement ou par enseignement à distance. Le taux des admis dans l'académie dépasse celui de la moyenne en France, signe d'une bonne qualité de l'enseignement. Sauf en BTS les filles réussissent mieux que les garçons.

En 2005, 29 709 diplômes de l'enseignement secondaire général, technologique et professionnel et 1 994 diplômes du BTS (post-bac) ont été délivrés, sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère de l'Agriculture et de la pêche, dans l'Académie de Clermont-Ferrand. S'ajoutent 188 diplômes délivrés par le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE).

En tête, le brevet et les diplômes d'enseignement général et professionnel

En Auvergne, 12 526 élèves ont obtenu le **diplôme national du brevet (DNB)**. Ce dernier représente 39,5 % des diplômes de l'enseignement scolaire et du BTS. Pratiquement tous les élèves passent cet examen. Les 6 735 diplômes de **niveau V** (formation professionnelle) correspondent à 21,2 % de l'ensemble des diplômes. Ils regroupent à peu près autant de diplômes du certificat d'aptitudes professionnelles (CAP : 3 135) que du brevet d'études professionnelles (BEP : 3 329) et quelques mentions complémentaires (MC5 : 271).

► Diplômes et taux de réussite des différentes séries du baccalauréat

Diplômes bac 2005	Diplômes	Taux admis Académie	Taux admis France
Bac général	5 309	85,5 %	84,1 %
L Littéraire	999	82,6 %	
ES Économique et Sociale	1 654	85,1 %	
S Scientifique	2 656	87,0 %	
Bac technologique	2 635	80,2 %	76,2 %
STI Sciences et Technologies Industrielles	664	80,1 %	
STL Sciences et Technologies de Laboratoire	87	87,0 %	
STT Sciences et Technologies Tertiaires	1 120	78,9 %	
SMS Sciences Médico-Sociales	505	81,2 %	
STAE Séries Agricoles	214	82,3 %	
Hôtellerie	45	81,8 %	
Bac professionnel	2 086	81,4 %	74,7 %
Secteur production	1 171	82,8 %	
Secteur services	915	81,4 %	
Total baccalauréat	10 030	83,2 %	79,9 %

Source : Rectorat - Académie de Clermont-Ferrand

► Nombre de diplômes par établissement d'origine et niveau de formation

Nombre de diplômes délivrés par origine d'établissement en 2005		DNB	Niveau V				Niveau IV				Niveau III	Total	
			CAP	BEP	MC5	Total V	Total Bac	BP	BT BMA	MC4	Total IV		BTS et assimilés
Etab. scolaires Public + Privé	Diplômes	12 526*	999	2 933	136	4 068	9 527	//	47	43	9 617	1 606	27 817
	Taux admis	79,5 %	87,4 %	80,4 %	95,1 %	82,4 %	84,4 %	//	72,3 %	89,6 %	84,3 %	75,5 %	//
CNED + individuel	Diplômes	//	390	123	1	514	127	13	//	//	140	140	794
	Taux admis	//	69,8 %	53,5 %	50,0 %	65,0 %	42,3 %	34,2 %	//	//	41,4 %	38,6 %	//
Apprentissage CFA	Diplômes	//	1 508	241	134	1 883	255	173	//	4	432	25	2 340
	Taux admis	//	76,5 %	68,9 %	72,8 %	75,1 %	84,7 %	71,5 %	//	80,0 %	78,8 %	69,4 %	//
Formation continue	Diplômes	//	238	32	//	270	121	138	//	//	259	223	752
	Taux admis	//	87,5 %	78,1 %	//	86,3 %	74,2 %	67,7 %	//	//	70,6 %	50,0 %	//
Total Académie	Diplôme	12 526	3 135	3 329	271	6 735	10 030	324	47	47	10 448	1 994	31 703
	Taux admis	79,5 %	79,5 %	78,0 %	82,4 %	78,8 %	83,2 %	66,9 %	72,3 %	88,8 %	82,5 %	67,1 %	//
France	Taux admis	79,1 %	77,0 %	75,2 %	75,8 %	//	79,9 %	69,3 %	78,3 %	75,8 %	//	64,1 %	//
Académie Taux admis	Filles	83 %	79 %	83 %	95 %	82 %	85 %	65 %	77 %	88 %	84 %	66 %	//
	Garçons	76 %	80 %	74 %	77 %	77 %	82 %	71 %	67 %	89 %	81 %	69 %	//
Part des filles parmi les admis		52 %	38 %	46 %	36 %	42 %	53 %	64 %	57 %	49 %	54 %	55 %	//

* y compris CNED et individuel

Source : Rectorat - Académie de Clermont-Ferrand

Les 10 448 diplômes de **niveau IV** (diplômes d'enseignement général et professionnel) constituent le tiers des diplômes délivrés. Cet ensemble comprend pour l'essentiel les diplômes du baccalauréat général, technologique et professionnel (Bac : 10 030), les brevets professionnels (BP : 324), les brevets de technicien et des métiers d'art (BT et BMA : 47), et les mentions complémentaires (MC4 : 47).

Enfin, le brevet de technicien supérieur avec 1 994 diplômes (6,3 %) relève du **niveau III**. À noter qu'il ne représente qu'une partie de l'ensemble des diplômes de niveau III délivrés par l'enseignement supérieur (en plus DUT...).

Les départements délivrent à peu près le même pourcentage de diplôme par niveau que la moyenne académique. Cependant, la Haute-Loire affiche plus de DNB (44 % au lieu de 40 %) et moins de diplômes de niveau V (17 % contre 21 %). De même, le BTS est moins présent dans le Cantal (4 %) qu'en Auvergne (6 %).

En cinq ans, baisse significative des diplômes du niveau V (BEP et CAP)

Dans l'académie, la baisse de l'effectif des élèves du second degré entraîne de fait la baisse des diplômes délivrés. Depuis 2000, en moyenne, la diminution du nombre des diplômes délivrés atteint - 8,6 %. Mais cette diminution ne se reporte pas de la même façon suivant les niveaux. Le nombre de diplômes de niveau V (BEP et CAP) baisse de 27 % alors que celui de niveau IV et III diminue respectivement de 7,2 % et 4,2 %. Cette baisse des formations de niveau V est également constatée au niveau national. Elle semble résulter pour partie d'une orientation moindre vers l'enseignement professionnel due à la suppression des 4^e et 3^e technologiques et de la suppression progressive des CAP associés au BEP. Dans ce contexte régional, la baisse est relativement moindre pour les BTS. Mais la délivrance de ce diplôme est en hausse au niveau national.

De bons résultats pour l'Académie

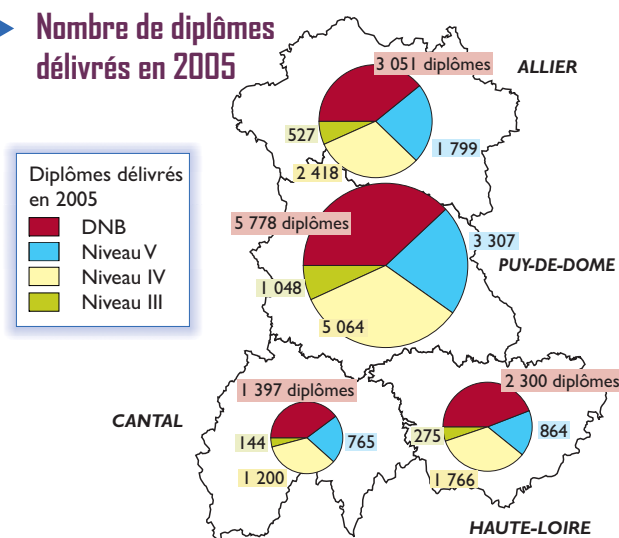
En 2005, l'Académie de Clermont-Ferrand affiche, pour tous les principaux diplômes, des taux de réussite supérieurs à ceux enregistrés au niveau national : + 0,4 % pour le DNB, + 4,5 % pour le CAP, + 2,8 % pour le BEP, + 3,3 % pour le Bac et + 3 % pour le BTS. Cette situation se répète depuis plusieurs années. À titre d'exemple, en Auvergne, chaque année depuis 1997, le taux de réussite au baccalauréat est supérieur de 1 à 3 points au taux national. L'Académie de Clermont-Ferrand réussit aussi bien dans l'enseignement général que technologique ou professionnel. C'est le signe de la qualité de l'enseignement en établissements scolaires publics ou privés ou par l'apprentissage.

En zoomant sur la série baccalauréat (voir tableau) les 10 030 diplômés se répartissent en 5 309 diplômes de bac général, 2 635 de bac technologique et 1 670 de bac professionnel.

Une meilleure réussite pour les filles

Le taux de réussite des filles est meilleur que celui des garçons au DNB (+ 6,8 %), aux diplômes de niveau V (+ 5,1 %) et de niveau IV (+ 2,4 %) mais il est plutôt moins bon au BTS (- 3,0 %). Les filles sont minoritaires au niveau IV (42 %) et majoritaires au niveau V (54 %) et III

Nombre de diplômes délivrés en 2005



Source : Rectorat - Académie de Clermont-Ferrand

(55 %). Cela pourrait s'expliquer pour partie par des diplômes moins liés aux services (47 %) en niveau V qu'en niveau IV (64 %) et III (77 %).

Plus d'un quart des diplômes de niveau V obtenus par la voie de l'apprentissage

En Auvergne, hors DNB, 80 % des diplômes ont été préparés dans un établissement d'enseignement scolaire public (62 %) ou privé (18 %), 12 % par apprentissage, 4 % par l'intermédiaire du CNED ou individuellement et 4 % par la formation continue. À noter, que si tous niveaux confondus, la voie de l'apprentissage représente 12 % de l'ensemble des diplômes, au seul niveau V elle atteint 28 %. L'Auvergne délivre plus de diplômes de niveau V par apprentissage qu'au niveau national (23 %).

Les sortants sans diplôme et sans qualification

Le nombre d'élèves sortant du système scolaire sans diplôme (sans au moins le DNB) est difficile à estimer. En France, environ 73 000 sortants, soit 10 % des sortants annuels, ne seraient pas diplômés. Quant aux élèves sans qualification, ils représenteraient 6 %, soit environ 50 000 personnes. Dans l'Académie, le nombre estimé de sortants sans qualification atteindrait environ 750 personnes.

J.F. MEZEIX, responsable du service « Études Statistiques Info centre » - Académie de Clermont-Ferrand

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

La validation des acquis de l'expérience, généralisée en 2002, constitue une voie d'obtention des diplômes au même titre que la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue des adultes. Elle concerne tous les diplômes à finalité professionnelle de l'Éducation nationale. En 2005, l'Académie de Clermont-Ferrand a validé totalement 188 diplômes dont 63 de niveau V (CAP-BEP-MC), 57 de niveau IV (Bac pro et BP) et 68 de niveau III (BTS). À noter la montée en puissance rapide du dispositif qui, avec 188 validations en 2005, fait plus que doubler le nombre des 88 validations en 2004.

Évolution de l'emploi salarié non agricole

Stabilité de l'emploi

L'année 2005 a été marquée par une stabilité de l'emploi salarié non agricole. La baisse continue des effectifs industriels a été compensée par la croissance de l'emploi dans la construction et celle des services, bien que cette dernière ait été moins soutenue que les années précédentes.

Après la légère progression enregistrée en 2004 (0,5 %), l'emploi salarié non agricole s'est stabilisé en 2005.

Parmi les quatre dernières années, 2005 semble la moins favorable : les taux d'évolution concernant les premier, deuxième et dernier trimestres ont été inférieurs à ceux constatés les années précédentes.

Le premier trimestre 2005 a ainsi été marqué par une baisse de l'emploi dans le commerce sensiblement supérieure à celle habituellement constatée au cours de cette période de l'année : - 2,2 % contre - 0,9 % en 2004. En revanche la baisse de l'emploi industriel a été moins importante : - 0,8 % contre - 1,3 %.

Durant le deuxième trimestre 2005 la progression du nombre de postes dans la construction s'est montrée particulièrement soutenue (2,1 % contre 1,8 % en 2004 et autour de 1 % en 2003 et 2002). Cette croissance n'a pu cependant compenser la baisse des effectifs industriels et le ralentissement de la création d'emploi dans les secteurs du commerce et des services.

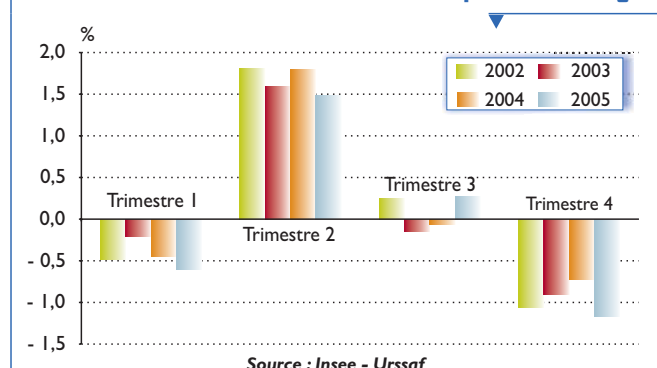
Enfin le dernier trimestre a vu le niveau de l'emploi dans l'industrie et les services baisser un peu plus fortement que les années précédentes.

Seul le troisième trimestre 2005 s'est avéré relativement satisfaisant avec un taux d'évolution de 0,3 %, alors que celui-ci était légèrement négatif en 2003 et en 2004. Il s'illustre par une croissance plus élevée que les années précédentes de l'emploi dans les secteurs de la construction et des services.

Une année favorable pour la construction

Dans le secteur de l'industrie, l'évolution de l'emploi reste sensiblement négative en 2005, avec un taux de - 2,7 %, proche de ceux constatés les deux années précédentes.

Taux trimestriels d'évolution de l'emploi en Auvergne



L'année 2005 a par contre été réellement positive pour l'emploi dans la construction, son taux d'évolution n'a cessé de progresser depuis 2002, passant de - 0,7 % à + 3 %.

Après trois années de progression, avec des taux de croissance annuels supérieurs à 1 %, l'emploi dans le commerce, marqué par la baisse notable du premier trimestre, s'est légèrement tassé en 2005.

Enfin le secteur des services a connu un ralentissement de la création nette d'emplois. Le taux de croissance, qui s'établissait autour de 2 % au cours des trois années antérieures, est redescendu à 1,3 % en 2005.

Une année 2005 moins bonne que 2004 pour tous les départements

Parmi les quatre départements auvergnats seul le Cantal a vu ses effectifs salariés progresser, à un rythme toutefois inférieur à celui des années précédentes. Cette évolution s'explique par la croissance des secteurs de la construction et des services ainsi que la baisse relativement contenue, bien que supérieure à celles de 2003 et 2004, des effectifs de l'industrie (- 1,4 %).

L'emploi dans le département de l'Allier est resté globalement constant. Cette stabilité cache une régression sensible du nombre de salariés de l'industrie, plus forte qu'au niveau régional (- 4 % contre - 2,7 %). La progression de l'emploi dans la construction et surtout dans les services a compensé cette perte d'emplois industriels.

La Haute-Loire, dont l'emploi reste également stable, s'illustre par la nette progression du nombre de salariés des secteurs construction et commerce (respectivement 3,7 % et 2 %).

Les effectifs salariés du Puy-de-Dôme évoluent peu depuis 2002. En 2005 la croissance modérée du secteur tertiaire et celle plus soutenue du secteur de la construction ont contrebalancé la baisse continue des effectifs industriels.

Christophe BERTRAN et Nicolas MERLIN, Insee

Source et champ

Les informations utilisées proviennent des fichiers EPURE constitués à partir des Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations (BRC) collectés par les URSSAF et transmis trimestriellement à l'INSEE. Le champ englobe tout le secteur privé non agricole ainsi que certaines grandes entreprises nationales, la Banque de France et le secteur santé de la Fonction Publique Territoriale. La source EPURE couvre ainsi plus de 90 % de l'emploi salarié de l'industrie, de la construction et du commerce et 50 % des services (80 % pour les services marchands). Globalement un peu plus des deux-tiers de l'emploi salarié non agricole de l'Auvergne est ainsi couvert.

Le chômage

affiche un recul

L'année 2005 s'est achevée par une réduction du nombre de demandeurs d'emploi présents sur le marché du travail en Auvergne. Le taux de chômage auvergnat continue de se positionner à un niveau bien inférieur à la moyenne nationale. En décembre 2005, il s'établit à 8,3 %. Pour les femmes, le résultat de 2005 permet d'atténuer les effets de deux années successives orientées à la hausse. Chez les hommes, la baisse constatée s'inscrit dans la continuité de celle de 2004.

Avec 8,3 % de sa population active au chômage fin décembre 2005, l'Auvergne se situe à 1,2 point sous la moyenne française. L'ANPE recense 40 767 hommes et femmes à la recherche d'un emploi de catégorie I (à durée indéterminée et à temps plein, pour lequel ils sont immédiatement disponibles). Depuis décembre 2004, leur nombre a diminué plus fortement qu'à l'échelon national (- 6,3 % contre - 5,2 %). Le résultat enregistré en Auvergne découle de la baisse conjointe des demandes féminines et masculines, de l'ordre de 6 % dans les deux cas. En décembre 2004, seules les demandes masculines avaient diminué.

Une décrue à plusieurs niveaux

Le recul du nombre de demandeurs d'emploi bénéficie aux plus diplômés d'entre eux (baccalauréat et niveaux supérieurs), avec une diminution de 7,4 % pour l'ensemble. Ce résultat fait suite à deux années successives de hausse. Pour les niveaux scolaires les plus bas, moins touchés par les hausses précédentes, la baisse d'ensemble est un peu moindre (- 5,6 %). Parallèlement, toutes les catégories socioprofessionnelles sont concernées par la baisse, en particulier celle des ingénieurs et autres cadres (- 13,8 %), marquée par une décroissance plus accentuée des demandes d'emploi mascu-

lines (- 15,9 %). Celles des ouvriers et des employés diminuent respectivement de 7,1 % et de 4,5 %.

En Auvergne, les effectifs des demandeurs âgés de moins de 25 ans se réduisent nettement (- 9,3 %), avec peu d'écart entre hommes et femmes. Pour la tranche d'âge supérieure (25 à 49 ans), la stabilité enregistrée en 2004 est suivie d'une baisse de 5,6 % en 2005, sensiblement du même ordre pour les hommes et pour les femmes. Le nombre de demandeurs âgés de 50 ans ou plus diminue seulement de 4,9 %. En 2004, cette tranche d'âge avait été la seule à connaître un recul de ses effectifs.

Malgré une baisse de 6,6 %, les personnes en recherche d'emploi au-delà d'une année sont encore au nombre de 12 200. Pour les effectifs masculins, la baisse de 2005 (- 7,2 %) conforte celle de l'année précédente. En revanche, pour les femmes (- 6,1 %), elle a pour simple effet de ramener le niveau de leurs demandes à celui de 2003 après la forte hausse enregistrée en 2004 (pour rappel : + 6,2 %).

La comparaison entre 2004 et 2005 de la structure par motif des inscriptions à l'ANPE fait apparaître une baisse substantielle des projets d'action personnalisés (PAP) et autres conventions de conversion (- 33,6 %). Par ailleurs, il convient de souligner, dans un contexte économique peu favorable à certains secteurs, le recul des inscriptions pour licenciement

(- 5,7 %). En définitive, les inscriptions pour fin de mission d'intérim (+ 1,4 %) et celles pour reprise d'activité après interruption (+ 9,9 %) sont les seules catégories à augmenter. Cette progression des demandes pour fin de mission d'intérim constitue a posteriori le révélateur d'un recours accru à ce type d'emploi par les entreprises lors des mois ou trimestres précédents.

En 2005, le nombre de demandes radiées des fichiers de l'ANPE a une nouvelle fois augmenté (+ 2,1 %). Pour les demandes de catégorie I, l'absence aux entretiens et la cessation de recherche demeurent les principales causes de cette mesure.

Jeunes chômeurs auvergnats : une amélioration plus accentuée qu'au niveau national

	Auvergne			France métropolitaine		
	Données fin 2005	Tendance	Évolution fin2005/ fin2004	Données fin 2005	Tendance	Évolution fin2005/ fin 2004
Taux de chômage	8,3 %	↘	- 0,3 pt	9,5 %	↘	- 0,5 pt
Demandeurs d'emploi (Catég. I)	40 767	↘	- 6,3 %	2 381 768	↘	- 5,2 %
dont hommes	19 944	↘	- 6,1 %	1 236 704	↘	- 6,0 %
femmes	20 823	↘	- 6,5 %	1 145 064	↘	+ 4,4 %
âgés de moins de 25 ans	8 932	↘	- 9,3 %	478 931	↘	- 5,8 %
âgés de 50 ans ou plus	5 196	↘	- 4,9 %	327 774	↘	- 4,1 %
Demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an	12 200	↘	- 6,6 %	727 567	↘	- 4,5 %
Demandes pour cause de licenciement	7 236	↘	- 5,7 %	611 885	↘	- 6,6 %
dont licenciements économiques	2 169		- 6,1 %	142 142	↘	- 12,2 %
autres licenciements	5 364	↘	- 5,5 %	435 766	↘	- 3,2 %
Demandes pour cause de démission	2 290	↘	- 9,4 %	100 142	↘	- 7,7 %

Source : Ministère du Travail - Dares

Alain BATIFOULIER, Insee

Politiques de l'emploi

2005, une année de transition

En 2005, le paysage des dispositifs spécifiques des politiques de l'emploi s'est profondément modifié avec la transition vers les nouveaux contrats du Plan de Cohésion Sociale (PCS). Si dans l'ensemble les emplois aidés du secteur marchand apparaissent peu affectés par le changement, le secteur non marchand présente en revanche un dispositif redéfini.

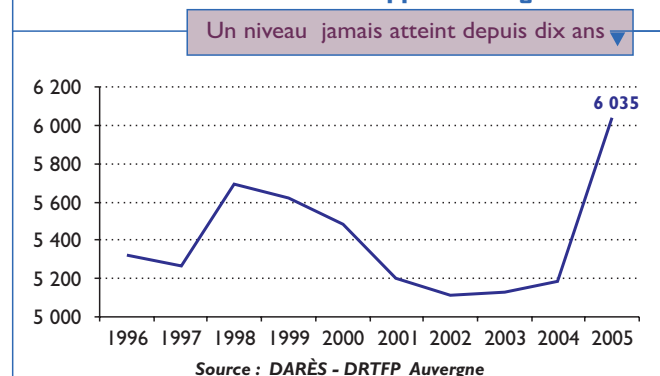
Dans ce contexte, pendant que disparaissaient les anciennes mesures, et avant que les mesures du Plan de Cohésion Sociale ne montent en charge, le nombre des bénéficiaires s'est notablement réduit sur l'ensemble de la première moitié de l'année. Mais à partir de la rentrée de septembre, l'effet du Plan de Cohésion Sociale a redressé l'évolution au point qu'au total, l'année 2005 affiche un nombre d'entrées en emplois aidés à peine inférieur à 2004 pour l'ensemble des dispositifs et proche de 20 000 (- 2,2 %) alors que la baisse avoisinait - 10 % les deux années précédentes. Simultanément, l'année 2005 a été aussi marquée par l'abandon des stages destinés aux adultes chômeurs de longue durée qui avaient regroupé l'année précédente 1 900 entrées en stage d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE) ou en stage d'accès à l'emploi (SAE).

Le dynamisme de l'emploi aidé dans le secteur marchand

En 2005, dans le secteur marchand, les contrats en alternance continuent de s'inscrire comme une force essentielle des contrats aidés avec 8 200 embauches. Ce nombre est toutefois pratiquement stabilisé depuis trois ans alors qu'il approchait les 10 000 au début de la décennie.

Cependant, principale mesure d'alternance, l'**apprentissage** a connu pour sa part un net rebond (+ 16,4 % par rapport à 2004). Alors que les entrées en apprentissage avaient atteint un niveau plancher entre 5 100 et 5 200 de 2001 à 2004, leur nombre étaient de plus de 6 000 en 2005.

Plus de 6 000 entrées en apprentissage en 2005



Elles représentent ainsi désormais près des trois-quarts des embauches en alternance contre 57 % en 2000.

Au total, toutes années confondues, l'Auvergne compte ainsi 8 076 apprentis dans les CFA, répartis en 34 unités de formation. Le poids de l'apprentissage en Auvergne, qui représente 2,3 % de la France entière, apparaît élevé au regard des 1,9 % que représente l'emploi salarié régional du secteur privé (champ Assedic).

L'année 2005 a été marquée également par la montée en charge du **contrat de professionnalisation**, en remplacement des anciens contrats d'alternance (qualification, adaptation, orientation). Certes, les 2 155 embauches réalisées sous ces formes dans l'année apparaissent éloignées du total, supérieur à 3 100 encore atteint par les trois anciens contrats en 2004, mais le recul semble pour partie induit par l'effet de transition entre les deux dispositifs et le caractère plus exigeant pour l'employeur du nouveau contrat par rapport aux anciens. Ainsi, la moitié des contrats de professionnalisation enregistrés en 2005 l'ont été dans les quatre derniers mois de l'année.

Outre l'alternance, le secteur marchand bénéficie de mesures visant à l'**abaissement des coûts salariaux** qui ont porté sur un peu plus de 4 400 embauches, 300 de plus qu'en 2004 (+ 7,2 %). Parmi ces embauches, le **contrat initiative-emploi** (CIE) en représente la moitié et concentre seul les 300 supplémentaires sur 2004 (+ 15,3 %) qui affichait déjà un net regain. Ancienne mesure créée en 1995, le CIE avait marqué une forte décroissance de 2001 à 2003, il bénéficie donc d'un nouveau dynamisme induit par le Plan de Cohésion Sociale.

Mais simultanément, créé par le Plan de Cohésion Sociale, le contrat d'insertion revenu minimum d'activité (CI-RMA), destiné aux bénéficiaires du RMI, de l'ASS et API dans le secteur marchand, enregistre un démarrage lent : 125 conventions conclues fin décembre.

Autre mesure visant un public ciblé, le dispositif de **soutien à l'emploi des jeunes en entreprise** (SEJE) a poursuivi son érosion en 2005 (- 7,3 % sur 2004). Toutefois, les 1 365 embauches réalisées sont restées supérieures aux départs et le nombre de jeunes encore présents en fin d'année s'inscrit toujours en légère progression (2 824 contre 2 682 en 2004).

Les contrats aidés dans le secteur marchand ne concernent pas que des publics ciblés. L'aide peut aussi porter sur les embauches dans des zones prioritaires

► L'emploi aidé en Auvergne en 2005

19 700 contrats salariés

	Entrées 2005	Évolution 2005/2004
Secteur marchand		
Embauches de salariés	12 614	+ 1,3 %
<i>dont Contrats Initiative Emploi</i>	2 233	+ 15,2 %
<i>Contrats d'Apprentissage</i>	6 035	+ 16,4 %
Aide à la création d'Entreprises (ACCRE/EDEN)	1 969	+ 25,0 %
Insertion par l'Économique et Emplois familiaux	3 313 (*)	- 4,2 %
Secteur non marchand		
Ensemble des mesures	7 090	- 8,0 %
<i>dont CES et CEC</i>	3 440	- 52,9 %
<i>Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi</i>	2 901	—
(*) Effet estimé en équivalent temps plein calculé à partir du volume d'heures effectuées sur l'année.		

Source : DARÈS - DRTEFP Auvergne

(ZFU, redynamisation urbaine ou rurale) par des exonérations de charges. Ces mesures sont restées dynamiques avec 110 embauches supplémentaires par rapport à 2004 (+ 15,4 %). Enfin, les mesures de **soutien à la création et à la reprise d'entreprises** (ACCRE et EDEN) restent en progression notable (+ 25 % en 2005 après les + 18 % en 2004). Au total, le nombre des bénéficiaires avoisine les 2 000. Avec plus de 860 emplois équivalent temps plein, l'insertion par l'économique continue d'afficher une bonne tenue (+ 1,8 %).

Les aides à l'emploi non marchand redéfinies

Avec la mise en œuvre du Plan de Cohésion sociale, 2005 marque une année de rupture dans le secteur non marchand. Ancienne mesure phare de lutte contre le chômage de longue durée pendant de nombreuses années, le **contrat emploi solidarité** (CES) est arrivé à son terme après une décroissance continue ces dernières années (7 600 en 2000 ; à peine 4 300 en 2004). Les dernières entrées en CES ont porté sur 1 604 en 2005 et fin décembre, on ne comptait plus que 563 CES rémunérés. Le **contrat d'accès à l'emploi** (CAE) en a pris le relais et en phase de démarrage en 2005, 2 900 entrées ont été comptabilisées. Autre mesure appelée à disparaître, le **contrat emploi consolidé** (CEC) a continué de décroître fortement (- 39,8 %). Néanmoins, d'une durée plus longue que le CES, le nombre des avenants de reconduction reste encore significatif et 1 836 CEC ont été enregistrés en 2005. Le nombre des postes CEC a néanmoins été divisé par 2,6 entre 2000 et 2005 et il en restait 1 783 fin décembre 2005 (1 220 de moins en un an).

Mais le Plan de Cohésion Sociale a créé une mesure nouvelle dans le secteur non marchand destinée aux bénéficiaires du RMI, de l'ASS ou API : le **contrat d'avenir**. En comparaison avec le CAE, le contrat d'avenir présente une montée en charge plus lente et graduelle avec 562 conventions en 2005.

La fin de programmation des **emplois jeunes**, déjà très sensible en 2004, s'est poursuivie, limitant les embauches au seul remplacement des postes libérés par leur ancien titulaire. Comme de 2003 à 2004, elles ont été encore divisées par deux entre 2004 et 2005 et moins de 200 jeunes en ont bénéficié. La faiblesse de ce courant conjuguée avec un nombre plus élevé des contrats arrivés à leur terme a donc continué de réduire notablement le nombre de jeunes en poste : 760 de moins en 2005. Et fin décembre 2005, restaient 1 300 présents en emploi jeunes en Auvergne où on en a compté jusqu'à 4 700 au pic de la mesure.

En cohérence avec le plan de cohésion sociale, le nouveau dispositif s'accompagne de l'abandon des actions de formation financées par l'État destinées aux demandeurs les plus éloignés de l'emploi. Ainsi, après deux années de réduction sensible, les stages d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE) ont été supprimés en 2005. Ils sont néanmoins compensés pour partie par une progression des aides à la formation professionnelle financées par l'Assedic pour les demandeurs d'emploi indemnisés (+ 23,5 % en 2005). Par ailleurs, le dispositif de formation du Conseil Régional affiche aussi un net développement, avec une hausse de + 19 %.

Une évolution nuancée des retraits d'activité

Autre volet des dispositifs spécifiques des politiques d'emploi, les **mesures d'accompagnement des restructurations et de retrait d'activité** présentent un double aspect avec des conditions d'accès durcies par la réforme des retraites en 2003. En même temps que disparaissait la possibilité de recours au bénéfice de la préretraite progressive, le nombre des adhésions des bénéficiaires potentiels antérieurs a augmenté et l'Assedic comptabilisait 1 531 allocataires fin décembre, en hausse de + 11,1 % par rapport à 2004.

En revanche, les allocations spéciales FNE au bénéfice des salariés les plus âgés, licenciés pour motif économique, ont continué de chuter (- 18,8 % en 2005 comme en 2004), corrélativement à un nombre restreint de nouveaux bénéficiaires potentiels (une centaine comme en 2004). Après un net retrait en 2004, le nombre des bénéficiaires potentiels des cellules de reclassement mises en place dans les entreprises en difficulté marque à nouveau une reprise sensible (726 soit une multiplication par trois). Cette évolution s'inscrit dans un contexte où deux fois plus de plans sociaux ont été notifiés auprès des DRTEFP (12 contre 6 en 2004). Enfin, les sorties des demandeurs pour dispense de recherche d'emploi ont diminué (- 8,2 %), proches de leur niveau du début de la décennie (autour de 1 300 sur l'ensemble de l'année).

Jean-Claude BESSON

Direction régionale du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle

2005, une année faste

pour la négociation d'entreprise

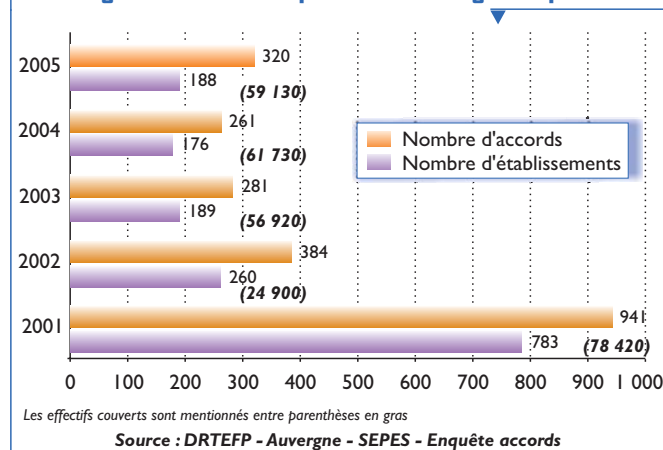
En 2005, en Auvergne, le nombre d'accords d'entreprise signés est presque d'un quart plus élevé que celui de l'année précédente. Ainsi, 320 accords ont été déposés et 59 000 salariés étaient concernés. Les thèmes les plus fréquemment abordés sont la durée du travail et les dispositifs de rémunération. Plus de la moitié des accords ont été signés dans l'industrie.

En 2005, en Auvergne, la négociation d'entreprise a connu une année faste. Le total des accords déposés (320) marque une hausse de près de 23 % par rapport à 2004. L'Auvergne affiche ainsi son meilleur résultat depuis trois ans. C'est toutefois trois fois moins qu'en 2001, lorsque les négociations sur le temps de travail battaient leur plein.

Plus d'accords qu'en 2004

Les 320 accords conclus en 2005 proviennent de 188 établissements différents et couvrent plus de 59 000 salariés auvergnats. En 2004, ces mêmes négociations avaient débouché sur la signature de 261 accords dans 176 établissements différents, pour près de 62 000 salariés concernés.

La négociation d'entreprise en Auvergne depuis 2001



Les accords d'entreprises en Auvergne en 2005 par département

Département	Nombre d'accords	Nombre d'établissements	Effectifs
Allier	94	51	10 700
Cantal	22	13	2 560
Haute-Loire	34	28	5 400
Puy-de-Dôme	170	96	40 470
Auvergne	320	188	59 130

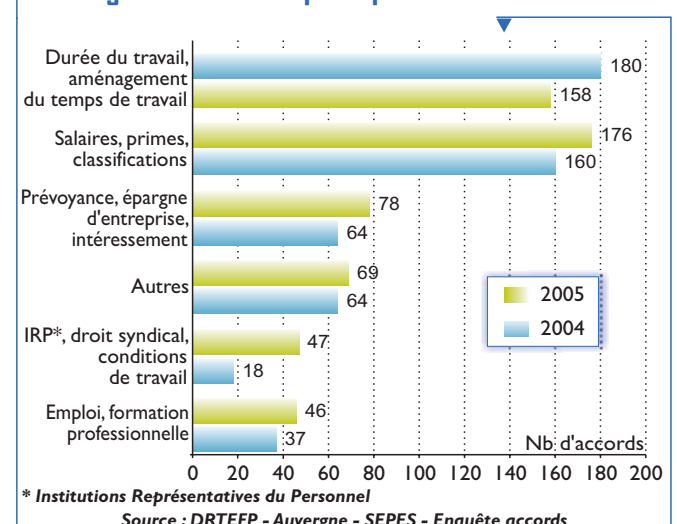
Source : DRTEFP - Auvergne - SEPES - Enquête accords

D'abord la durée du travail et les rémunérations

Comme chaque année, les deux thèmes les plus largement abordés restent la durée du travail et les salaires. En 2005, le temps de travail (180 accords) devance d'une courte tête les négociations salariales (176 accords). L'année 2004 avait connu la situation inverse, avec 160 accords salariaux pour 158 accords de durée du travail.

Les deux tiers des accords sur la **durée et l'aménagement du temps de travail** portent sur des mesures calendaires : fixation des jours fériés et des ponts (71 accords), date des congés payés (45 accords). La question de la Journée Solidarité figure dans 68 accords. Il reste qu'un tiers des accords de temps de travail traite encore de la réduction de la durée du travail (RTT). 58 textes entérinaient des modifications dans des dispositifs de RTT antérieurs. L'aménagement du temps de travail se traduit surtout par des mesures d'adaptation aux fluctuations (37 accords) ou des organisations du travail visant à accroître la durée d'utilisation des équipements (DUE) (50 accords). Les mesures d'adaptation aux fluctuations les plus courantes sont les heures supplémentaires (17 accords) et la modulation (12 accords). Quant à la DUE, elle prend surtout la forme d'un recours aux équipes de fin de semaine (22 accords).

La négociation d'entreprise par thème en 2005



La **politique salariale** (176 accords) est une composante essentielle de la négociation d'entreprise. Sept accords de salaires sur dix portent sur l'évolution des rémunérations, notamment au travers d'augmentations générales uniformes (AGU). Les AGU figurent dans 62 accords. Pour 2005, elles s'établissent en moyenne à + 1,94 % contre + 1,44 % en 2004. Les AGU sont parfois assorties de mesures d'individualisation (18 accords). Les hausses de salaires entièrement individualisées sont l'exception (6 accords). Ces politiques salariales sont souvent complétées par des mesures indiciaires (51 accords), des distributions de primes (44 accords), voire d'autres éléments tels que prévoyance, épargne d'entreprise ou intéressement (78 accords).

Enfin, 69 accords rassemblent les mesures les plus diverses (répertoriées sous la rubrique « Autres » dans le graphique) : calendriers de négociation (18 accords), clauses sur l'égalité professionnelle (11 accords), création de commissions paritaires ou de commissions de suivi (10 accords).

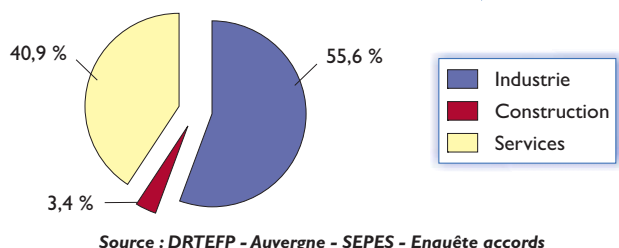
La moitié des accords signés dans l'industrie

En 2005, en Auvergne, près de 97 % des accords ont été ratifiés par un délégué syndical. Seule, la CGT affiche un taux de signature inférieur à 90 %. La CFTC (97 %) et la CFDT (94 %) présentent, en revanche, les taux de signatures les plus élevés.

En 2005, plus de la moitié des accords signés dans la région proviennent de l'industrie. En 2004, ce secteur concentrait six accords sur dix.

Avec 31 % de l'ensemble des textes signés en 2005, le secteur des biens intermédiaires reste, comme l'année précédente, le plus gros pourvoyeur d'accords tous secteurs confondus. Les services sont à l'origine, pour leur part, de 4 accords sur 10. Au sein du tertiaire, le secteur « Éducation,

La négociation d'entreprise par grands secteurs d'activité en 2005

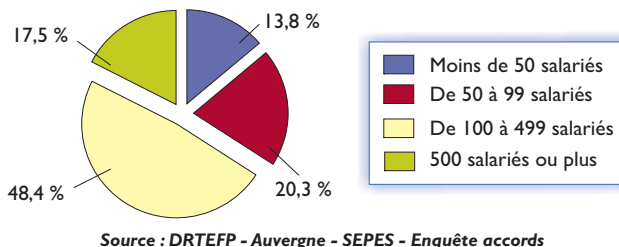


Santé, Action sociale » conserve sa prépondérance avec 15 % des accords conclus en 2005.

En 2005, la part des accords d'entreprise signés dans des gros établissements (17,5 %) a diminué par rapport à l'année précédente (20 %). Les établissements de moins de 50 salariés (13,8 %) connaissent un recul plus sensible encore par rapport à 2004 (- 3,9 points). Somme toute, la négociation d'entreprise reste concentrée sur les établissements de 100 à 499 salariés (48,3 %). Cette situation n'a fait que se renforcer (+ 5 points) en un an.

Patrick LEMAIRE, Direction régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Répartition des accords d'entreprise par taille d'établissement en 2005



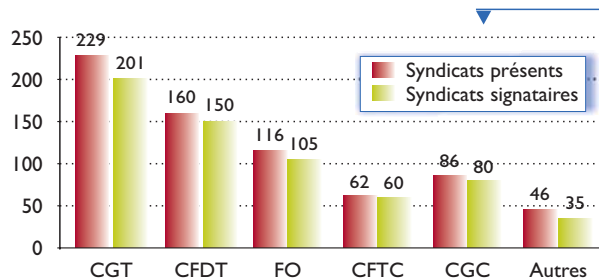
Note méthodologique

Le présent article s'appuie sur l'analyse des accords déposés dans les Directions départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (DDTEFP).

Un double de chaque accord est transmis à la Direction régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (DRTEFP), où il fait l'objet d'une codification et d'une saisie informatique.

Le taux de signature se calcule en faisant le rapport du nombre d'accords signés par un syndicat sur la totalité des négociations où ce même syndicat était présent.

Les syndicats présents, ayant un délégué dans l'établissement et signataires en 2005



La somme des thèmes de négociation est supérieure au nombre d'accords car un même accord peut contenir plusieurs thèmes différents

Source : DRTEFP - Auvergne - SEPEs - Enquête accords

La négociation en quatre dates

Un accord d'entreprise ou d'établissement est une véritable convention collective en modèle réduit. Il obéit aux mêmes règles de forme, produit les mêmes effets de droit et est soumis à une obligation de dépôt auprès de la DDTEFP du lieu de signature. L'ouverture des négociations résulte soit d'une obligation légale, soit d'une volonté commune des partenaires sociaux.

Depuis la Libération, le droit conventionnel français s'est construit en quatre étapes :

- La loi du 11 février 1950 pose les bases du droit conventionnel d'après-guerre ;
- La loi du 13 juillet 1971 confère à l'accord d'entreprise la nature d'une véritable convention collective ;
- La loi du 13 novembre 1982 dite " loi Auroux " introduit une obligation annuelle de négocier au niveau des branches et des entreprises ;
- La loi du 4 mai 2004 reconnaît le principe majoritaire et autorise la conclusion d'accords d'entreprise dérogatoires dans un sens moins favorable que la loi et les règlements. L'Auvergne n'a enregistré aucun accord de ce type en 2005.

Recensement : rebond démographique

La croissance de la population auvergnate

Au 1^{er} janvier 2005, la population de l'Auvergne est estimée à 1 329 700 habitants. Les résultats de l'enquête annuelle de recensement de 2005 confirment le rebond démographique constaté depuis six ans. De 1999 à 2005 la population auvergnate s'est accrue de 3 500 personnes par an. Le taux de croissance de la population auvergnate est toutefois inférieur de plus de moitié à la moyenne nationale. En Auvergne comme pour l'ensemble de la France, la croissance est sensible dans la plupart des communes rurales recensées dans la zone d'influence des pôles urbains ou le long des principaux axes de communication.

La population de l'Auvergne augmente

En 2005, l'exploitation de la deuxième vague de collecte de l'enquête annuelle de recensement permet d'affiner et de consolider les estimations régionales diffusées à l'issue de la première année d'enquête. Les résultats portant sur deux cinquièmes des communes de la région confirment un rebond démographique. Après plus de 20 ans de baisse continue de sa population, l'Auvergne gagne à nouveau des habitants. Au 1^{er} janvier 2005, la population de la région est estimée à 1 329 700 habitants soit 20 700 de plus qu'en 1999.

Une hausse inférieure de moitié à la moyenne nationale

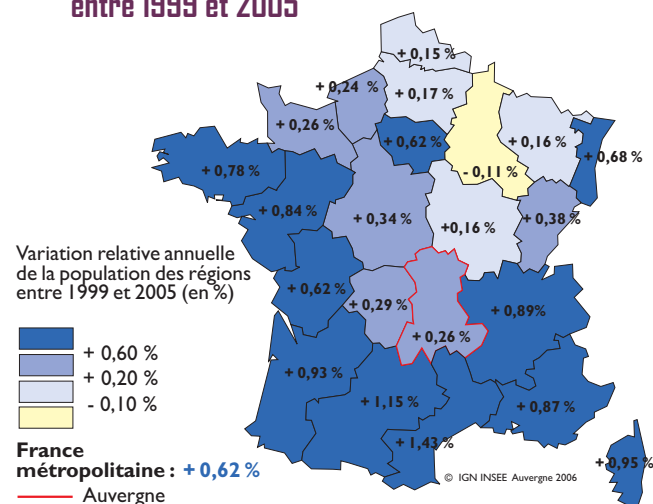
De 1999 à 2005, la population auvergnate a crû de 0,26 % par an. La population métropolitaine a connu une croissance deux fois supérieure (+ 0,62 % par an). Ce sont les régions du sud de la France et de l'arc atlantique qui

connaissent les hausses les plus importantes. L'Auvergne, comme le Limousin est dans une position intermédiaire par rapport aux régions du nord de la métropole qui enregistrent des hausses moins soutenues.

Attractivité soutenue

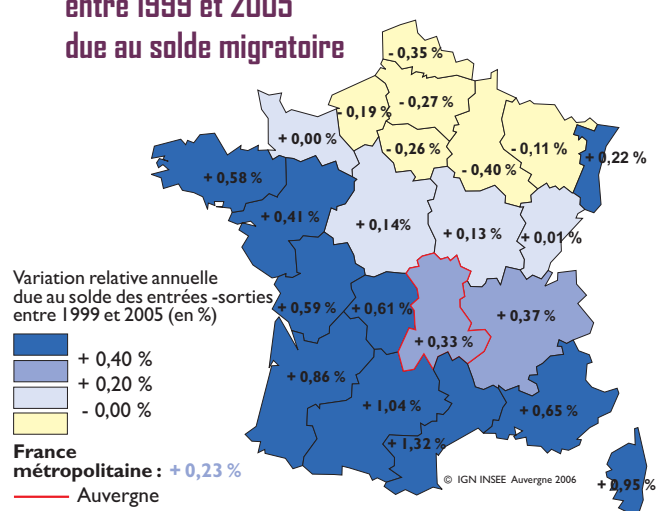
En Auvergne, la hausse de population, de l'ordre de 3 500 habitants par an entre 1999 et 2005 fait suite à une diminution de 1 300 entre 1982 et 1998. L'évolution démographique favorable est d'abord due à un excédent migratoire qui s'est nettement accru depuis la fin des années 1990. Ce regain d'attraction apparaît à travers une progression annuelle des arrivées qui compense plus que largement une augmentation des sorties. De 1999 à 2005, en termes d'attractivité démographique, l'évolution annuelle de population due aux migrations (+ 0,33 %) place l'Auvergne au onzième rang des 22 régions françaises métropolitaines. Dans les régions fortement excédentaires du sud et de la façade atlantique, l'augmentation de population

► Variation annuelle moyenne de la population entre 1999 et 2005



Source : Insee - Recensement de la population 1999, enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005

► Variation annuelle de la population due au solde migratoire entre 1999 et 2005



Source : Insee - Recensement de la population 1999, enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005

due aux mouvements migratoires est deux à trois fois plus importante que celle constatée en Auvergne. À l'inverse, à l'exception de l'Alsace toutes les régions du nord et de l'est de la France connaissent un déficit migratoire.

La fécondité augmente légèrement

Dans la région, le déficit des naissances sur les décès se réduit. Mais il perdure : depuis 1999, il meurt annuellement en moyenne toujours 900 personnes de plus qu'il en naît. L'Auvergne et le Limousin restent les seules régions françaises à connaître un déficit naturel (plus de décès que de naissances). Ce constat s'explique en partie par la faiblesse du taux de fécondité. Si l'Auvergne suit la tendance nationale et voit son taux de fécondité progresser, 1,71 enfant par femme en 2004, contre 1,61 en 1999 et 1,53 en 1990, celui-ci demeure nettement en dessous de la moyenne nationale (1,94 en 2005). Il reste l'un des plus faibles des régions françaises mais est toutefois supérieur à la moyenne européenne. En Allemagne, en Espagne et en Italie, le taux de fécondité est compris entre 1,30 et 1,40.

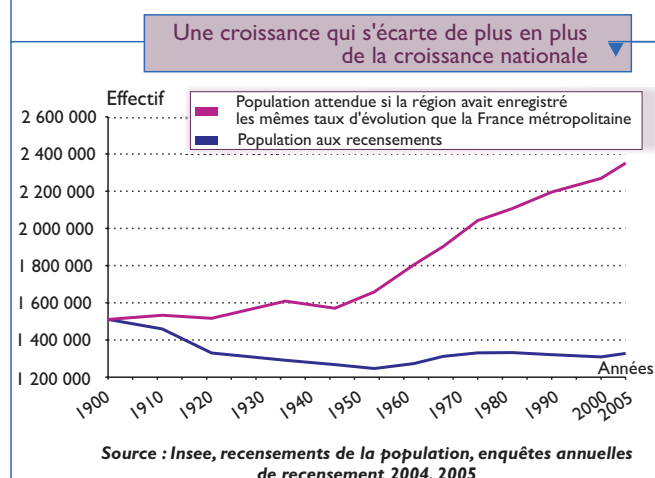
Un solde migratoire négatif entre 20 et 29 ans

La population de l'Auvergne est proche de son niveau de 1975 et de celui qui était le sien au sortir de la première guerre mondiale en 1920. La remontée très récente de la population auvergnate ne préjuge pas d'une tendance à la hausse à plus long terme. À un horizon de vingt ou trente ans, la croissance démographique dépendra de la valeur atteinte par le taux de fécondité, et du niveau des migrations constaté sur les jeunes générations. La progression générale de l'attractivité auvergnate ne doit pas occulter le départ des forces vives. Entre 20 et 29 ans, à l'entrée dans la vie active, les mouvements migratoires sont les plus nombreux mais restent toujours déficitaires pour la région.

La périurbanisation prend encore de l'ampleur

L'échantillon de communes enquêtées jusqu'à aujourd'hui ne permet pas d'établir des résultats à des échelles très fines. Cependant, il donne une première illustration de la projection géographique des évolutions présentées jusqu'ici et de leurs spécificités territoriales. Au niveau national, une dynamique plus spécifique aux espaces ruraux s'exprime notamment dans les régions les plus attractives du sud, de l'ouest et du centre. C'est au sein des communes, présentant un cadre de vie rural et une relative proximité d'un ou plusieurs pôles urbains, que se porte aujourd'hui la croissance démographique. Les communes de moins de 10 000 habitants dont la population croît sont plus nombreuses. Parmi l'ensemble des communes enquêtées en 2004 ou 2005, 73 % ont une population en augmentation. Entre 1990 et 1998, seules 62 % de ces mêmes communes étaient en croissance. Les tendances mises en avant au niveau national se vérifient dans la région avec toutefois une fracture plus nette entre espace à dominante urbaine et espace à dominante rurale. En Auvergne, la part des communes enquêtées dont la population augmente est elle aussi plus importante qu'auparavant, 62 % entre 1999 et 2005 contre

Population auvergnate



42 % de 1990 à 1998. L'essentiel des gains de population se situe autour des principales agglomérations ainsi que le long des grands axes de communication. On note ainsi une progression sensible de la population des communes enquêtées dans l'espace à dominante urbaine notamment sur l'axe Brioude/Issoire/Clermont-Ferrand/Riom/Vichy.

Au nord-est de la Haute-Loire, à mi-chemin des agglomérations du Puy-en-Velay et de Saint-Etienne, la population des communes rurales enquêtées est elle aussi en nette augmentation.

Pour les communes rurales plus à l'écart, notamment dans les massifs les plus montagneux, le dynamisme est moins marqué. La majorité des communes subit encore une baisse de population. La baisse est sensible dans tous les pôles d'emploi ruraux enquêtés.

Vincent VALLÈS, Insee

La nouvelle méthode de recensement

Depuis 2004, un recensement annuel remplace le comptage traditionnel effectué tous les huit à neuf ans. Le recensement a lieu désormais chaque année, en janvier et en février. Tous les habitants ne sont pas recensés la même année, mais l'ensemble du territoire français est pris en compte au bout d'un cycle de cinq ans. Le premier cycle s'achèvera en 2008.

La méthode est différente selon la taille des communes.

Les communes de moins de 10 000 habitants :

Tous les cinq ans, elles font l'objet d'un recensement exhaustif. Elles sont réparties en cinq groupes. Un groupe est recensé exhaustivement chaque année, ce qui représente plus de 7 000 communes par an en France et 260 en Auvergne. En cinq ans, la totalité des habitants des communes de moins de 10 000 habitants sont recensés.

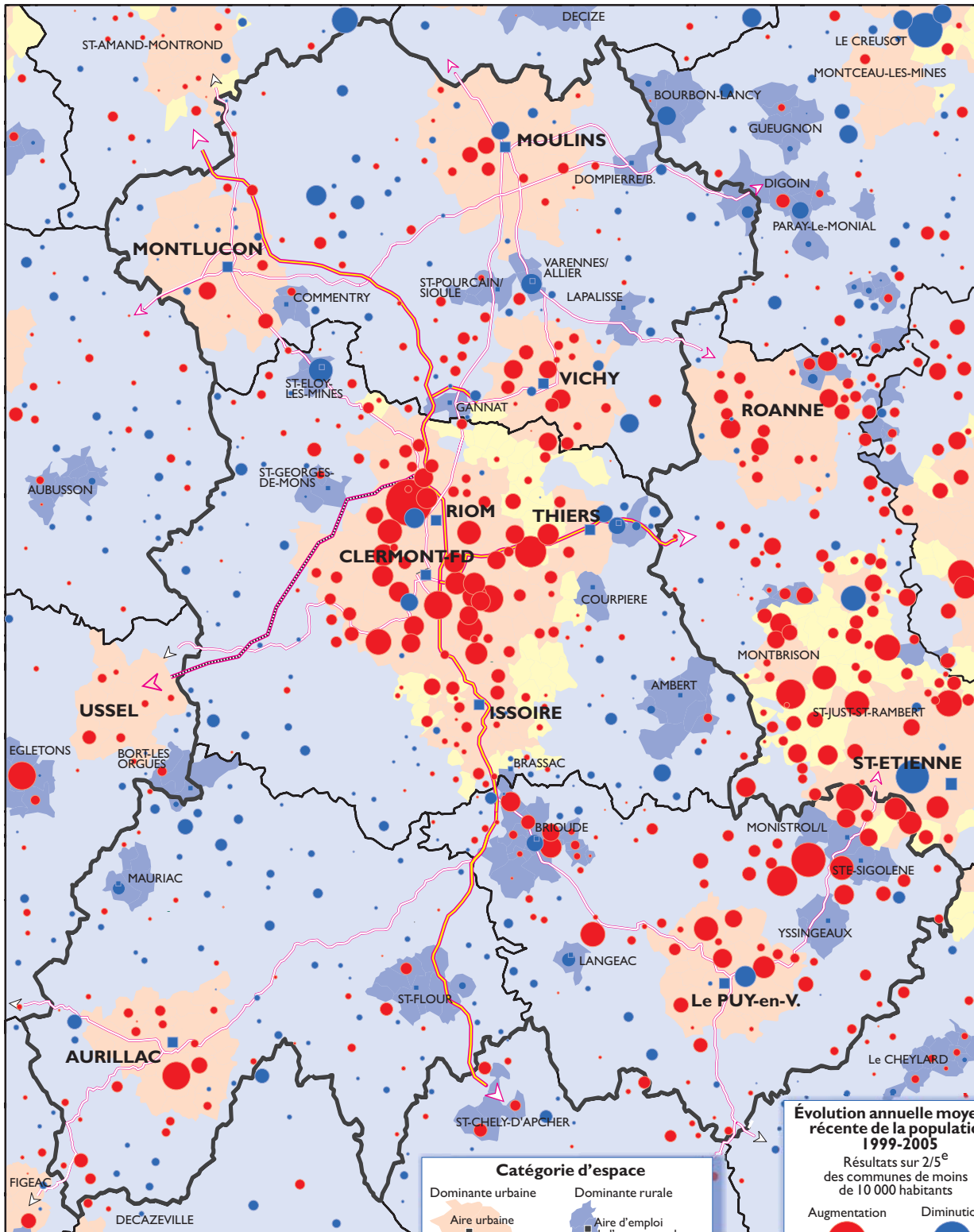
Les communes de 10 000 habitants ou plus :

Elles sont toutes concernées chaque année par une enquête de recensement portant sur 8 % des logements. La France compte environ 900 communes de 10 000 habitants ou plus, dont quatorze en Auvergne. En cinq ans, tout le territoire est pris en compte et environ 40 % de la population des communes de 10 000 habitants ou plus est enquêtée. Les logements nouvellement construits sont recensés de façon exhaustive.

Avec le nouveau dispositif, 8,5 millions de personnes sont enquêtées chaque année en France, soit 42,5 millions de personnes au bout de cinq ans.

Il faut noter que les données communales actuellement publiées sont des estimations qui n'ont pas valeur de population légale. À partir de 2008, les populations légales de toutes les communes du territoire français seront actualisées et publiées chaque année.

► Auvergne, évolution annuelle moyenne récente de la population dans les communes de moins de 10 000 habitants



© INSEE 2006

Catégorie d'espace

Dominante urbaine	Dominante rurale
Aire urbaine ■	Aire d'emploi de l'espace rural ■
■ Communes multipolarisées	■ Autres communes

Évolution annuelle moyenne récente de la population 1999-2005
 Résultats sur 2/5^e des communes de moins de 10 000 habitants

Augmentation	Diminution
● 50	● 50
● 30	● 30
● 10	● 10

Source : Insee - Recensement de la population 1999, enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005